

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

Le Rayonnement de Saint-Cloud

Le prochain recensement montrera que Saint-Cloud est une ville d'environ 20.000 âmes, c'est-à-dire, en réalité, une bien petite ville. Cependant, la qualité de la population, qui est venue se fixer sur cette colline qui domine Paris, fait que nos habitants se distinguent dans la plupart des domaines de l'activité humaine.

C'est ainsi qu'après les musiciens GOUNOD et RAVEL, l'un de nos plus grands musiciens contemporains, Florent SCHMITT, vit depuis de longues années à Saint-Cloud, où il a composé la majeure partie de son œuvre.

Un comité s'est formé pour lui rendre hommage et la Municipalité s'est associée à ce geste, en facilitant de toute manière l'organisation d'un concert de musique de chambre, qui aura lieu le Samedi 7 Octobre, à 17 heures, dans la Salle des Fêtes Municipale. On lira plus loin les renseignements concernant ce concert.



Maurice HERZOG.
vainqueur de l'Annapurna

C'est encore un Clodoaldien qui est à la tête de l'expédition française à l'Himalaya 1950. En effet, Maurice HERZOG, qui demeure avenue Foch, à Saint-Cloud, bien connu dans les milieux alpinistes, a été choisi pour mener à un succès glorieux l'expédition française, qui a vaincu un sommet de plus de 8.000 mètres : l'Annapurna.

Les journaux ont longuement relaté les péripéties de cette expédition où notre valeureux concitoyen a malheureusement perdu tous ses doigts de pieds et tous ses doigts de mains, gelés au cours d'un arrêt forcé d'une nuit, dans une crevasse, en pleine tempête, à plus de 7.000 mètres d'altitude.

J'ai eu le plaisir d'assister à Chamonix à l'émouvante réception officielle qui a été faite à toute l'expédition par le Préfet de Haute-Savoie et le Club Alpin.

J'espère que, dès la convalescence d'HERZOG terminée, il sera possible de faire une réception semblable à Saint-Cloud et de témoigner à notre concitoyen et à ses compagnons, une admiration aussi justifiée.

Enfin, ce sont toujours des Clodoaldiens que l'on retrouve cet été en Laponie. Dix-huit jeunes scouts de France, dont seize font partie de l'équipe des routiers de Saint-Cloud, ont réussi à atteindre l'extrême Nord de la Laponie et en ont rapporté des documents destinés au Musée de l'Homme, à Paris.

Nous donnons plus loin, à titre d'information, des renseignements sur ce raid automobile.

Le Maire :
F. CHAVETON.

Nous espérons pouvoir, dans notre prochain numéro, publier quelques lignes inédites que Maurice HERZOG aura écrites spécialement pour le bulletin.

HOMMAGE AU MAITRE FLORENT SCHMITT

Concert du Samedi 7 Octobre 1950, à 17 heures

Ce concert, composé uniquement d'œuvres de musique de chambre du maître, sera exécuté par des artistes de classe internationale : Mme Lucette DESCAVES, MM. Jean, Pierre et Etienne PASQUIER et par l'ensemble vocal Marcel COURAUD; Mme Antoinette MUEL a accepté aimablement d'accompagner cette chorale.

Ce concert, dont la qualité est hors de pair, réunira certainement un vaste et enthousiaste auditoire.

Le *Bulletin Municipal* prie ses lecteurs de réserver cette date :

SAMEDI 7 OCTOBRE 1950, 17 heures
Salle des Fêtes de la Ville, rue Hébert

Les places peuvent être retenues dès maintenant :

A Saint-Cloud : Librairie des Coteaux, 85, boulevard Sénard; Librairie Goupy, 23, rue Royale; « La Tentation », rue de l'Hospice; Librairie Sandrine, 21 bis, rue Gounod.

A Paris : chez Durand, 4, place de la Madeleine.

(Voir programme page 2).



Le Maître Florent SCHMITT

UN RAID EN LAPONIE (suite page 2)

PROGRAMME :

- 1) *Trio à cordes.*
MM. Jean, Pierre et Etienne PASQUIER.
 - 2) *A contrevoix.*
Ensemble choral Marcel COURAUD.
 - 3) *Trois danses pour piano.*
Mme Lucette DESCAVES.
 - 4) *Ode à Chopin.*
Ensemble vocal Marcel COURAUD.
Au piano d'accompagnement : Mme Antoinette MUEL.
 - 5) *Hasards, quatuor avec piano.*
Mme Lucette DESCAVES, MM. J., P. et E. PASQUIER.
- Etant donné l'importance de ce concert, la Radio-diffusion Française le diffusera en direct sur les ondes de Paris-Inter.
- Le prix des places est ainsi fixé : 500 fr., 300 fr., 200 francs.

Un programme illustré, comportant une très intéressante et complète documentation sur Florent SCHMITT et sur son œuvre et une signature autographe du maître, sera vendu au prix très modique de 120 francs.

Paris - Kautokeino - Paris

18 Scouts font un raid en Laponie

Le 8 juillet, 18 scouts de France, des Raiders de Saint-Cloud, quittaient Paris avec deux command-cars à destination... de la Laponie, pour y effectuer un voyage d'études.

Tous ces garçons, des étudiants âgés de 17 à 19 ans, ont entièrement prévu, organisé et mis au point le voyage, se répartissant les tâches de l'exécution.

Il fallut réunir le matériel nécessaire aux camps en pays froid, les vivres, les armes, les munitions; ils eurent à trouver les camions, à les mettre au point eux-mêmes, tant leurs moyens étaient limités, malgré l'appui bienveillant de plusieurs maisons françaises.

Enfin, à la date prévue, l'expédition prenait la route qui, à travers la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Norvège, allait la mener au cap Nord.

A raison de 600 kilomètres par jour, nos jeunes eurent tôt fait de laisser derrière eux les moulins de Hollande, les verts pâturages danois et la riche plaine de Suède méridionale.

C'est en Norvège que commencèrent les difficultés; sur les routes étroites, sinueuses, de ce pays, les véhicules récalcitrants obligeaient sans cesse les mécanos à intervenir, et la mission devait achever de nuit, au détriment du sommeil, les kilomètres en retard.

Mais grâce à leur ténacité, à leur volonté tendue vers ce seul but : réussir, les jeunes raiders scouts atteignent Kautokeino, leur premier objectif, après quatorze jours de route. Quatre mille kilomètres les séparaient de leur base de départ !...

Kautokeino les a déçus : certes, ils y trouvèrent d'authentiques Lapons, bien différents de ces Norvégiens déguisés qui parcourent les ports, mais au lieu des nomades espérés, ils ne rencontrèrent que des Lapons fermiers, des sédentaires, vivant dans des huttes de terre, ou parfois, pour les plus riches, dans des baraques en planches.

Le photographe semble plus satisfait, car il pense avoir réussi d'excellents flashes en couleurs de ces intérieurs lapons. Pour se détendre après les heures de travail et d'étude auprès des indigènes, et pour assurer leur nourriture, les jeunes garçons chassaient dans la toundra de bouleaux rabougris, les coqs de bruyère et les lièvres polaires.

L'arrivée à Skaidi, dans la presqu'île Porsanger, leur rendit tout leur enthousiasme et leur confiance dans le succès final de la mission. Cela devenait nécessaire, car depuis des jours, ils recherchaient sans succès les nomades, à travers le pays.

Pour avancer plus rapidement leurs travaux, les membres de la mission, abandonnant au camp de base une partie de leur matériel et un émetteur-récepteur de liaison, se divisèrent en plusieurs groupes d'études pour rayonner à travers le pays.

Les uns, poursuivant en tout-terrain leur randonnée en camion, les autres pénétrant sur les plateaux désertiques, tous poursuivaient leurs recherches.

C'est au cours de cette vie errante qu'ils purent se mêler intimement à la vie de ces Lapons nomades rencontrés au hasard de leur marche, partageant leur nourriture, échangeant leurs affaires contre les objets qu'ils désiraient rapporter au Musée de l'Homme, sans cesse à l'affût d'une photo originale, d'une scène à filmer, interrogeant par gestes, notant et constituant ainsi un travail d'autant plus remarquable que seule leur vie de scouts les avait préparés à cette aventure.

Ils eurent l'occasion de poursuivre avec les Lapons, les grands troupeaux de rennes, et d'étudier les principaux détails de la vie économique et sociale de ces nomades.

Les moustiques, le jour perpétuel, une nourriture où le gibier revenait trop souvent à leur gré, contribuaient à la fatigue intense de ces jeunes garçons. Mais toujours, leur désir de réussite, l'amitié virile qui les unissait leur permirent de triompher de ces obstacles matériels.

Les documents qu'ils rapportent, leur film et les photos qui serviront aux conférences de cette saison, sont la preuve de leur succès.

Et le courage, la volonté d'aboutir de ces jeunes Scouts de France, pourra servir de témoignage et d'exemple à tous les jeunes qui voudraient suivre leurs traces vers des aventures analogues.

A Propos des Vérifications de la Cour des Comptes

S'imaginant sans doute trouver les preuves d'une mauvaise gestion et croyant peut-être que la municipalité a commis de nombreuses irrégularités, pour ne pas dire plus, certains de nos concitoyens réclament avec insistance des éclaircissements au sujet de la sérieuse vérification qui a été effectuée dans nos comptes par un conseiller référendaire de la Cour des Comptes.

Passer l'affaire sous silence serait laisser supposer que nous sommes coupables. Comme il n'en est rien et qu'au surplus nous n'avons rien à cacher, nous allons résumer ci-après les principales observations faites par la Cour, observations qui portent surtout sur des questions de détail et sur le personnel.

Personnel :

La Cour a trouvé que les cadres de la commune étaient pléthoriques, que les avantages en nature accordés au personnel semblaient trop élevés ainsi que les rémunérations pour heures supplémentaires accordées aux sténo-dactylographes et à l'ambulancier suppléant. La Cour a aussi fait observer qu'il n'aurait pas dû être accordé d'indemnités pour travaux supplémentaires aux chefs de service et agents logés gratuitement et que les directeurs et directrices des écoles primaires publiques n'auraient pas dû bénéficier gratuitement de l'eau, du gaz et de l'électricité. La Cour a prescrit le reversement

de ces indemnités ainsi que le remboursement des consommations d'eau, de gaz et d'électricité faites par les directeurs et directrices d'écoles ainsi que par certains membres du personnel communal.

Toujours en ce qui concerne le personnel, la Cour a fait remarquer au Préfet que la commission de compression des effectifs ne s'était pas encore occupée de la ville de Saint-Cloud et qu'il y aurait lieu d'y veiller.

La Cour a enfin rappelé les règles de cumul en ce qui concerne les fonctionnaires de l'Etat qui exercent une fonction municipale et qui sont rémunérés sur le budget de la ville.

Rapport avec les concessionnaires :

La Cour a souligné l'absence de vérification de la part d'un délégué de la municipalité en ce qui concerne, notamment, les concessionnaires du gaz et de l'électricité.

Réglementation des marchés

La Cour a fait observer au Préfet que la ville de Saint-Cloud n'aurait pas dû conclure, en 1949, des marchés de gré à gré avec les six négociants en charbon de la commune, mais qu'elle aurait dû faire une adjudication. Elle souligne que, sans témoigner en la matière d'une rigueur qui pourrait n'être pas favorable aux finances communales, l'adjudication doit demeurer la règle au-dessus de certains maxima fixés par la loi. La Cour a prescrit la révision de certains articles du cahier des charges applicables aux travaux, articles qui contiennent des clauses incompatibles avec les textes légaux et réglementaires.

Honoraires d'architecte :

La Cour a indiqué au Préfet que la commune n'aurait pas dû payer à un architecte des honoraires sur des fournitures de mobilier scolaire.

Paiements effectués dans l'intérêt de personnes privées :

La Cour a fait observer que la ville avait pris indûment à sa charge des fournitures d'eau, de gaz et d'électricité aux personnes qui habitaient rue Royale dans des immeubles qui se sont effondrés et que la ville a dû reloger en hâte dans l'immeuble « Le Mirador », situé rue de Buzenval. Elle a prescrit le reversement des sommes payées à tort par la ville.

Emballages consignés :

La Cour a demandé des explications au sujet du remboursement par les fournisseurs des emballages consignés et restitués après usage à ceux-ci.

Prélèvement sur les loyers :

La Cour a signalé que la ville de Saint-Cloud n'avait pas versé au fonds national de l'habitat le montant du prélèvement sur les loyers institué par l'ordonnance du 28 juin 1945 et a ordonné ce versement.

Exploitation par la commune en régie directe d'un domaine forestier situé à Saint-Jean-de-Braye :

La Cour a fait remarquer au Préfet que la ville de Saint-Cloud avait exploité du bois dans le domaine qui lui appartient à Saint-Jean-de-Braye et que cette exploitation s'était traduite, dès les premières années, par un déficit, qu'il y avait lieu, en conséquence, d'examiner s'il n'y aurait pas intérêt à confier cette gestion à l'Administration des Eaux et Forêts, plus qualifiée que la ville. Elle a enfin indiqué qu'il aurait été pré-

férable de faire distribuer le bois provenant de l'exploitation en question par le Bureau de Bienfaisance au lieu de confier ce soin à la ville.

Rien de bien important ni de bien grave n'ayant été relevé par la Cour des Comptes, il a été facile au maire d'apporter à chacune de ces observations des justifications voulues.

Celui-ci a soutenu aussi bien le personnel communal que le personnel de l'Etat travaillant pour la commune et a indiqué les raisons pour lesquelles des avantages particuliers ont été attribués aux directeurs et directrices d'école ainsi que les raisons qui ont amené la ville à prendre en charge les dépenses de gaz, d'électricité et d'eau dans l'immeuble « Le Mirador ». Il a demandé, en conséquence, qu'aucun reversement ne soit effectué par les intéressés.

Nous n'alourdirons pas notre article en reproduisant les réponses qui ont été faites; nous dirons simplement:

- 1° Que les cadres existant à la ville ont été mis en place et nommés avant notre arrivée à la mairie et à une époque où ces nominations se justifiaient. Il est vrai que l'on ne s'occupe plus maintenant de savoir si les communes ont rencontré, il y a quelques années, d'énormes difficultés avec les cartes d'alimentation et le dirigisme intégral qui régnait en maître dans tous les domaines. On ne se rappelle même plus qu'il y avait l'occupant avec ses exigences multiples. Pour satisfaire ces exigences et pour faire face aux difficultés de rationnement, il fallait un personnel nombreux qui était composé en partie d'agents auxiliaires, lesquels étaient encadrés par des chefs de service titulaires. Les agents auxiliaires ont été licenciés et les chefs de service sont restés. Il s'agit là de situations acquises qu'il est difficile de modifier. Ces chefs de service, notamment le secrétaire général adjoint et les chefs de bureau, qui sont très au courant de l'administration municipale et très dévoués, rendent des services très appréciés;
- 2° Que s'il a été payé des indemnités pour travaux supplémentaires à certains membres du personnel, c'est que ces indemnités se justifiaient amplement. D'ailleurs, que l'on se rassure, il s'agit d'indemnités *annuelles* s'élevant à 1.500, 2.000 et 3.000 francs, ce qui ne fait pas cher de l'heure. Quant à la commission de la hache que l'on nous reproche de ne pas avoir fait fonctionner, il faut que l'on sache bien que la municipalité n'a pas attendu les instructions ministérielles pour réduire au maximum les effectifs du personnel. En effet, en 1947, l'effectif total qui était de 125, est tombé à 114, en 1948 il a été ramené à 110, en 1949 à 102 et il n'est actuellement que de 98 agents titulaires et auxiliaires. Dans ces chiffres ne sont pas compris les agents auxiliaires qui étaient affectés aux distributions des titres de rationnement. Ces agents, au nombre de 34 en 1946, sont passés à 22 en 1947 et à 17 en 1948 pour disparaître en 1949;
- 3° Qu'il est matériellement impossible à la municipalité de vérifier des services comme Gaz et Electricité de France ainsi que le réclame la Cour des Comptes;
- 4° Que la ville a très souvent intérêt à conclure des marchés de gré à gré avec des fournisseurs locaux qui paient patente, impôts et taxes dans la commune plutôt que de mettre tout en adjudication;
- 5° Que depuis 1942, aucun honoraire n'est payé à des architectes pour des fournitures de matériel et de mobilier. C'est tout à fait par hasard que la ville a payé une somme de 760 francs à un architecte pour fourniture de chaises au lycée;
- 6° Que c'est à titre d'aide pécuniaire que la ville a payé

des consommations d'eau, de gaz et d'électricité au lieu et place de personnes relogées dans l'immeuble « Le Mirador ». Ces personnes, en quelque sorte sinistrées, ont dû quitter en hâte des immeubles qui menaçaient ruine et ont dû être réinstallées dans un autre immeuble qui ne se prêtait pas très bien à l'habitation collective. Il était donc juste qu'elles fussent aidées;

7° Que les emballages que nous restituons sont remboursés à la ville;

8° Que si nous n'avons pas encore réglé au fonds national de l'habitat les sommes qui lui reviennent et qui sont minimes, c'est que nous avons toujours dépensé dans les immeubles loués plus que nous n'avons touché et qu'il nous paraît injuste de mettre ce prélèvement à notre charge;

9° Que si nous avons entrepris des exploitations de bois dans le domaine communal de Charbonnière, c'est que nous avons le devoir de donner des moyens de chauffage à la population et de réaliser en même temps une opération fructueuse. Contrairement à ce que fait remarquer la Cour des Comptes au Préfet de Seine-et-Oise, nos opérations d'exploitation de bois à Charbonnière n'ont pas été déficitaires mais largement bénéficiaires, ainsi qu'il résulte du bilan ci-après. Il convenait, pour se rendre compte du résultat des opérations, de les juger dans leur ensemble et non partiellement.

Il est à souhaiter que toutes les opérations effectuées par les communes de France soient aussi intéressantes que celles de Charbonnière. Si, en effet, on déduit du prix d'achat de la propriété (6.250.000 francs) le bénéfice que l'on a retiré sur le bois (1.900.000 fr.), il ne reste plus que 4.350.000 francs pour un château, des communs, un parc, une ferme et 178 hectares de terres et de bois. C'est vraiment une affaire.

Colonie de Vacances Municipale

Quand paraîtra le présent *Bulletin Municipal*, la colonie municipale de Charbonnière aura fermé ses portes et tous nos jeunes colons auront regagné le toit familial.

Comme chaque année, les familles ont retrouvé avec joie les enfants qui, pendant un ou deux mois, ont mené, dans notre château municipal, une existence de plein air qui aura sur leur état physique les plus heureux effets.

Pendant ce même temps, ils se sont habitués à la vie en équipe, aux grands jeux fraternellement animés par des moniteurs et des monitrices dévoués et compétents.

Ceci ne peut manquer d'avoir sur leur comportement dans leur famille une influence favorable qui les disposera mieux à accepter discipline et obéissance.

Nous espérons que les familles n'auront qu'à se féliciter des résultats de la colonie.

Rien n'a été négligé pour que le séjour à Charbonnière soit, pour nos enfants, agréable et utile et nous voulons ici remercier M. MARTIN, directeur et Madame MARTIN, ainsi que tous les moniteurs et monitrices, sans oublier le personnel de service.

Tous se sont ingéniés pour que les colons jouissent pleinement et dans les meilleures conditions possibles, du séjour au château.

Le directeur nous a fait parvenir, chaque semaine, un rapport d'activité qui a été affiché sur les panneaux de la mairie. Nous avons choisi, au hasard, un de ces rapports que nous publions ci-après :

COMPTE D'EXPLOITATION DE COUPES DE BOIS entreprises en 1946 dans la propriété communale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret)

a) Recettes :

Produit de l'exploitation des coupes de bois :	
— Au cours de l'exercice 1946 (bois de chauffage)...	1.438.868 »
— Au cours de l'exercice 1947 (bois de chauffage)...	143.349 »
— Au cours de l'exercice 1948 (bois d'œuvre).....	1.090.287 »
— Au cours de l'exercice 1950 (bois d'œuvre).....	613.000 »
Subvention du département pour bois délivré aux nécessiteux, bois provenant des coupes en question	127.802 »
Valeur du bois consommé par les services municipaux pour les bâtiments communaux et les écoles, de 1946 à 1950 : 310 stères à 1.000 francs le stère en moyenne.....	310.000 »
Valeur du stock : 380 stères à 1.000 francs.....	380.000 »
TOTAL des recettes.....	4.103.306 »

b) Dépenses :

Frais d'exploitation des coupes, exercice 1946.....	869.872 »
Frais de transport du bois de chauffage à Saint-Jean-Braye à Saint-Cloud, exercice 1946.....	53.384 »
Frais de personnel pour réception de bois à Saint-Cloud, exercice 1946.....	219.989 »
Frais de façonnage d'une partie du bois en 1947....	840.086 »
Frais de transport de bois de chauffage en 1947....	69.325 »
Frais de personnel en 1947.....	10.923 »
Taxes, impôts et redevances diverses pour l'ensemble	140.840 »
TOTAL des dépenses.....	2.197.419 »

BALANCE

Recettes	4.103.306 »
Dépenses	2.197.419 »

Bénéfice net pour la ville..... 1.905.887 »

Rapport du Directeur pour la semaine du 28 Août au 2 Septembre 1950

Cette semaine, le temps ne nous a guère favorisés. Après deux jours de pluie, voici enfin un après-midi ensoleillé. Un grand rallye avec messages et pistes était remis depuis hier : pour la plus grande joie de tous — enfants et moniteurs — le jeu se déroule actuellement aussitôt après le goûter. Le vilain temps n'a cependant pas ralenti nos activités; une belle journée a permis notre sortie hebdomadaire à la Loire et son habituel déjeuner sur l'herbe. La veille, la camionnette a conduit à Orléans les équipes des grands et des grandes : visites d'une fonderie de cloches (il n'en existe que sept ou huit en France) et promenade dans la ville.

Un nouvel atelier fonctionne pendant cette deuxième période : construction d'un petit poste météorologique (avec baromètre, thermomètre minima-maxima, hygromètre, manche à air pluviomètre (!), herse pour mesurer la vitesse des nuages). Nos grands garçons perfectionnent les notions scientifiques du cours de fin d'études et les autres suivent les publications des bulletins météorologiques. Puissent-ils nous prédire beau temps jusqu'à la fin de la colonie !

L'état sanitaire est toujours excellent.

L'alimentation a été particulièrement soignée et rien n'a été négligé pour que tous retirent de cette période de vacances les plus grands avantages.

Un chef cuisinier averti et très dévoué (que nous tenons à remercier particulièrement), a préparé, sur les directives de Mme MARTIN, des plats succulents et des desserts de choix (tartes aux fruits, éclairs, choux à la crème, crêpes), qui ont été très appréciés par tous.

Nous publions ci-après les menus de la semaine du 28 août au 2 septembre, qui ont été affichés en même temps que le compte rendu d'activité :

MENUS DE LA SEMAINE DU 28 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 1950 :

JOURS	PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	GOUTER	DINER
Lundi 28 août.....	Chocolat au lait Pain Confitures	Tomates Saucisses porc Lentilles Poires	Pain Beurre	Potage légumes Choux-fleurs au gratin Salade de fruits Gâteaux secs
Mardi 29.....	Café au lait Pain Confitures	Hors-d'œuvre varié Blanquette de veau Riz Prunes	Pain Chocolat Sucre	Potage oseille Pommes de terre à la lyonnaise Salade Poires au vin Gâteaux secs
Mercredi 30.....	Chocolat au lait Pain Confitures	Betteraves rouges Bœuf mode Carottes Raisin	Pain Port-salut	Soupe aux légumes Coquillettes au jus Crème au caramel Gâteaux secs
Judi 31.....	Café au lait Pain Beurre	Concombres plus pommes de terre salade Œuf en cocotte Pêches-abricots	Pain Confiture	Soupe aux poireaux Haricots verts Crème au chocolat Gâteaux secs
Vendredi 1 ^{er} sep....	Chocolat au lait Pain Confitures	Tomates Cabillaud sauce hollandaise Pommes de terre à l'anglaise Prunes	Pain Chocolat Sucre	Bouillon petites pâtes Semoule aux raisins Pommes au four
Samedi 2.....	Café au lait	Salade de crudités Hachis Parmentier Prunes	Pain Confiture groseille	Potage pois cassés Artichauts vinaigrette Camembert Crème aux fruits
Dimanche 3.....	Chocolat au lait Pain Confitures	Melon Rôti de bœuf Haricots verts Poires	Pain Chocolat Sucre	Soupe à l'oseille Coquillettes à l'italienne Tarte aux pommes

A l'occasion de la kermesse, organisée le 13 août, tous les concours, toutes les énergies ont été mobilisés.

Nous avons pu nous en rendre compte nous-mêmes et constater, avec plaisir, que la kermesse à Charbonnière était un événement d'importance régionale puisque tous les habitants des environs, et même des Orléanais, avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

Cet heureux résultat était le fruit d'un effort et d'un travail collectifs, admirablement dirigé et animé par le directeur et ses adjoints.

Les habitants de Saint-Cloud seront heureux de penser que, grâce aux sacrifices de tous, près de 200 enfants de Saint-Cloud pourront reprendre l'année scolaire qui va s'ouvrir dans d'excellentes conditions.

Nos Projets Scolaires

Après le nouveau groupe scolaire des Coteaux, pour l'édification duquel la ville a dépensé pour sa part plus de 10.000.000 de francs (40 % de la dépense totale qui est supérieure à 25.000.000), il nous est apparu indispensable d'apporter des améliorations au groupe scolaire du Centre qui, malgré quelques constructions provisoires réalisées ces dernières années, est devenu insuffisant.

Nous avons donc fait adopter par le Conseil Municipal un projet de construction de trois classes, sur un terrain communal situé rue des Ecoles, contigu à l'école des garçons. Outre ces trois classes, le projet prévoit, d'une part, la transformation d'une classe existante en cantine scolaire pour remplacer la cantine actuelle, qui est insalubre, mal éclairée et trop petite, d'autre part, la construction d'une cuisine attenant à la cantine. Nous avons fait aménager au groupe de Montretout et au groupe des Coteaux, des cantines scolaires avec cuisine,

parfaitement bien équipées, et nous ne pouvions laisser la cantine du Centre dans son état actuel, d'autant plus que les effectifs des cantines sont supérieurs au Centre.

Au lieu et place de la cantine actuelle, nous aménagerons un préau couvert, dans lequel il sera possible de pratiquer l'éducation physique.

Ce projet a été transmis à M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui l'a envoyé avec avis favorable à M. le Ministre de l'Éducation Nationale aux fins d'approbation.

Dans notre programme de 1951, nous envisageons, toujours au groupe du Centre, de faire agrandir l'école maternelle. Ce projet, qui est actuellement à l'étude, comportera vraisemblablement la surélévation du bâtiment existant. L'augmentation des effectifs à cette école maternelle, en raison de l'accroissement de la natalité, nous met dans l'obligation de poursuivre ce projet, pour lequel nous solliciterons une subvention de l'État et du département, comme nous l'avons fait pour le projet précédent.

En attendant la réalisation de ces projets, nous avons fait effectuer à l'école des garçons du Centre, dans le

cadre de notre programme d'entretien, d'importants travaux de réfection de la façade du bâtiment existant. Nous avons maintenant une belle façade de couleur crème avec des fenêtres, volets et grilles de couleur verte, ce qui est d'un heureux effet.

Les classes n'ont pas pour cela été négligées. Du côté garçons, trois classes ont été entièrement repeintes et remises en état et du côté filles, une classe a été transformée et également repeinte. Les fenêtres, volets et grilles de l'école des filles (Centre) et de l'école des Coteaux (ancien groupe), ont été repeints. A l'école de Montretout, des couloirs ont été également repeints.

Toujours dans le domaine scolaire, mais sur le plan de l'enseignement secondaire, nous avons fait adopter par le Conseil Municipal un projet de construction de six classes au lycée de jeunes filles pour remplacer l'immeuble provenant de l'acquisition Sivrais, lequel immeuble, extrêmement vétuste, a menacé de s'effondrer. Signalons en passant que lorsque la ville a acheté en 1942 la propriété dans laquelle se trouvait l'immeuble à démolir, elle a tenu compte de la vétusté de ce dernier. Si celui-ci n'a pas été démolit plus tôt, c'est que les circonstances ne l'ont pas permis.

Il est bien évident que la disparition de l'immeuble en question va apporter certaines perturbations dans le fonctionnement du lycée. Aussi, voyant que les six classes ne pourraient pas être édifiées pour la rentrée scolaire d'octobre 1950, nous avons pris l'initiative de faire, avec l'accord du Conseil Municipal, aménager deux classes dans ce qui restait de l'immeuble vétuste. Il ne restait hélas ! pas grand chose car, lorsque les entrepreneurs ont attaqué la démolition des vieux murs, ils se sont aperçus que ceux-ci étaient dans un état tel qu'il valait mieux les démolir entièrement plutôt que de les utiliser à nouveau. Les murs ont donc été remplacés par des murs en briques et nous sommes certains de mettre ces deux classes à la disposition du lycée à la prochaine rentrée scolaire.

Notre projet de construction de six classes est actuellement à l'étude dans les services ministériels à l'Education Nationale, auxquels nous avons signalé l'urgence verbalement au cours de démarches et par écrit.

Nous allons dépenser pour nos huit classes (six d'une part, deux de l'autre), environ 14.000.000 sur lesquels nous aurons à supporter 7.000.000, mais ce ne sera pas, en fin de compte, une mauvaise opération pour la ville car, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les bâtiments de l'actuel lycée de jeunes filles feront retour à la ville qui en disposera comme elle l'entendra, le jour où aura été construit, par les soins de l'Etat, un nouvel établissement, dans la propriété Leygues, que nous sommes en train d'acquérir pour en faire don à l'Etat, conformément aux engagements pris.

LOGEMENT

La question du logement est toujours, hélas ! à l'ordre du jour. Il est à craindre qu'elle y reste encore bien longtemps. Les pouvoirs publics paraissent en comprendre l'importance et un certain nombre de mesures ont été récemment prises pour aider et faciliter la construction. Souhaitons que tous ceux qui seront en mesure de profiter de ces facilités ne manquent pas d'en demander le bénéfice pour que, comme cela se produit dans bien des cas, ces mesures d'ordre social ne restent pas inefficaces pour la seule raison qu'elles ne sont pas connues des intéressés eux-mêmes.

Pour ce qui concerne Saint-Cloud, le projet d'H. B. M. à construire sur le quai Carnot suit son cours. Les multiples démarches faites jusqu'à ce jour permettent d'espérer une heureuse réalisation, mais il y a de nombreuses étapes à parcourir et de nombreuses barrières à franchir. Nous voudrions cependant aboutir rapidement et voir se poser la première pierre. Nous n'en sommes pas encore là !

En attendant, le M. R. U. termine la remise en état des deux petits immeubles situés 8 et 9, quai Carnot.

Ces deux immeubles qui devaient être démolis (avec les immeubles voisins), pour permettre l'aménagement de la place Clemenceau, avaient été, pendant l'occupation, totalement pillés et vidés de tout ce qui était, à un titre quelconque, utilisable.

La crise du logement a fait, momentanément, écarter le projet de démolition et, au contraire, la municipalité a obtenu que, dans toute la mesure du possible, ces immeubles fussent rendus à l'habitation.

C'est ainsi que, les travaux de réfection étant en bonne voie, la commission du logement, réunie le 17 juillet dernier, a décidé de procéder à l'attribution des quatre logements disponibles.

A l'unanimité, la commission du logement qui comprend des représentants des différentes fractions du Conseil Municipal, ainsi que des représentants des Associations des Propriétaires, des Locataires et des Prioritaires, a décidé de procéder immédiatement au tirage au sort des noms des bénéficiaires parmi les prioritaires inscrits, en tenant compte du fait que les logements en question, étant composés seulement de une pièce et une petite cuisine, ne pouvaient convenir à des familles nombreuses.

Quatre bénéficiaires, sur tant de demandeurs ! Il fallait prévoir qu'il y aurait bien des déceptions. Hélas ! C'était inévitable.

La commission du logement a cependant agi, dans cette affaire, en toute équité, et personne parmi ceux qui n'ont pas été favorisés par le sort n'a le droit de se croire victime de quelque machination ténébreuse.

Plusieurs interventions de la municipalité auprès du M. R. U. et des services d'architecture s'efforcent de presser l'exécution des travaux pour que les logements soient très prochainement habitables.

Nous avons des raisons d'espérer que le jour est proche où les heureux bénéficiaires pourront prendre possession de leur logement. Ils en seront d'ailleurs informés.

**

Plusieurs de nos concitoyens ont trouvé dans leur boîte à lettres une plaquette annonçant la mise en construction d'un immeuble de 1.500 logements sur la colline de Montretout et laissant entendre que la municipalité soutenait le projet.

Nous tenons à dire que, si nous voyons d'un œil particulièrement favorable tout projet qui mettrait à la disposition de nos concitoyens des logements dont ils ont tant besoin, nous ne pouvons prendre à notre compte et accepter la responsabilité des modalités envisagées pour aboutir à la réalisation du projet.

Dans le cas envisagé, nous ne pouvons que faire des vœux pour que, quel que soit le procédé employé, des maisons se construisent et permettent à tant de Clodoaldiens qui en sont privés, de trouver le toit dont ils ont besoin.

Un Marché Couvert à Montretout

Certains commerçants du marché de Montretout se sont plaints que des bâches, en raison de leur usure, n'étaient plus imperméables, ce qui provoquait la détérioration des denrées. Nous avons immédiatement saisi de la question le concessionnaire et l'avons prié de remédier d'urgence à cet état de choses. Celui-ci nous a assuré qu'il remplacerait prochainement les bâches en mauvais état.

Nous avons décidé, devant les demandes d'abonnement, de plus en plus nombreuses, présentées par différents commerçants, d'étendre ce marché de la rue de Montretout à l'avenue du Maréchal-Foch et avons chargé le concessionnaire de fournir le matériel supplémentaire en vue de cette extension.

Etendre le marché de Montretout, c'est très bien, mais ce n'est pas résoudre le problème. Aussi, prévoyons-nous la construction d'un marché couvert qui s'avère indispensable. Il nous faut pour cela acquérir des terrains et, en cas de non accord amiable, poursuivre leur expropriation pour cause d'utilité publique. Le choix des emplacements de ce futur marché est assez limité, par suite du manque de terrains disponibles. Nous pensons, toutefois, que nous pourrions le réaliser vers le rond-point Tissot. Dès 1951, nous demanderons au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question et tiendrons nos concitoyens au courant de ce qui aura été décidé.

Au sujet des feuilles d'impôts

Nos concitoyens, qui ont à peu près tous reçus leurs feuilles d'impôts directs de l'année 1950, ont pu constater, d'une part, que le montant des impôts par rapport à l'année 1949, n'était pas augmenté à Saint-Cloud, d'autre part, que cette feuille comporte, comme cela existait avant la guerre 1939-1945, la répartition entre le département, la commune et les autres collectivités, du montant des cotisations inscrites dans la colonne 4.

Après avoir lu le *Bulletin Municipal* n° 37, de décembre-janvier dernier, dans lequel nous affirmions qu'au budget de 1950 il n'y avait pas d'augmentation des centimes additionnels, ni des impôts et taxes directs, ni création d'impôts nouveaux, malgré un accroissement de nos dépenses de 9.246.000 francs par rapport à 1949, certains de nos concitoyens sont restés sceptiques.

Ils peuvent constater aujourd'hui que nos affirmations étaient exactes et reconnaître, s'ils sont de bonne foi, l'effort qui a été réalisé afin de ne pas aggraver leurs charges fiscales.

Quant à la modification apportée à la feuille d'impôts, nous ne prétendons pas que c'est uniquement grâce à nos interventions qu'elle a été faite, mais nous soulignerons néanmoins l'action que nous avons entreprise auprès des parlementaires et des pouvoirs publics, dès 1946, pour obtenir cette modification, qui permet aux contribuables de voir ce qui revient à chacune des collectivités bénéficiaires. Notre action à ce sujet a d'ailleurs été signalée dans différents bulletins. Nous sommes heureux d'avoir eu satisfaction sur ce point.

Les Récompenses Scolaires

I. - La sortie du Certificat d'Etudes

Une sortie, offerte par la ville aux élèves des écoles primaires reçus à l'examen du certificat d'études, a permis aux enfants de passer à Rambouillet une agréable journée au grand air et de participer à plusieurs visites instructives.

Après avoir quitté Saint-Cloud dans quatre cars confortables, les quelques 150 élèves furent invités à visiter le domaine de Dampierre. L'intérêt de ce château est particulier en ce sens qu'il ne s'agit pas de la banale visite d'un musée, mais de celle d'une demeure historique encore habitée. La vallée de Chevreuse, les Vaux de Cernay déroulèrent leur pittoresque panorama devant des yeux avides de contempler ces sites pourtant si proches de Saint-Cloud et que la plupart ne connaissent pas. Enfin, ce fut Rambouillet et la visite du château présidentiel. Encore quelques tours de roues et, selon leurs affinités, les élèves se dispersèrent pour déjeuner et jouer dans le cadre si agréable de la forêt de Rambouillet. Il fallut bientôt songer au retour et ce n'est pas sans un regret qu'après avoir reçu une distribution d'oranges, les enfants remontèrent dans les cars.

Guidés par M. LAURENCE, adjoint au maire, membre du Comité de Surveillance et de Perfectionnement de l'École des Bergers, les élèves prirent un vif intérêt à la visite de cette belle réalisation qui fait honneur à notre pays puisque de nombreux éleveurs étrangers viennent chaque année choisir des béliers sélectionnés dont la race a pu être conservée pure depuis près de deux siècles.

Le retour s'effectua sans incident et, après un court trajet sur l'autoroute, les cars stoppaient très exactement à l'heure prévue (19 heures), place de la Mairie; pour beaucoup d'enfants, cette heure marquait la fin de leur scolarité.

II. - La Distribution des Prix

C'est une tradition solidement établie qui veut qu'une distribution des prix soit faite aux élèves qui se sont distingués par leur travail au cours de l'année scolaire.

La Municipalité, qui avait été soucieuse de renouer cette tradition qui stimule les efforts des enfants et crée entre eux une émulation dont ils tirent le plus grand profit, a cherché cette année à faire mieux que les années précédentes. Les livres ont été plus nombreux, d'une présentation plus élégante, d'un choix judicieux, car le livre de prix doit ne pas heurter les convictions politiques ou religieuses des parents, instruire les enfants en les récréant et leur être au besoin un bon outil qu'ils conserveront toute leur existence.

Cette remise de récompenses a eu lieu à la Salle des Fêtes municipale, le 11 juillet dernier, sous la présidence de M. le Maire, de M. Edouard BONNEFOUS, député de Seine-et-Oise, des membres de la municipalité, de plusieurs conseillers municipaux, de membres de la Caisse des Ecoles publiques et de délégués cantonaux.

Une partie artistique, à laquelle les élèves des écoles de filles des trois groupes avaient apporté la grâce de leur concours, donna à cette cérémonie la note de gaieté et de détente indispensable.

Remercions Mesdames les Directrices et leurs Adjointes pour l'excellente préparation des enfants ainsi que tout le corps enseignant pour le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve pour l'éducation de nos enfants.

Remercions également MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, LEHMANN, POULAIN, DUCROS, CHAUVEAU,

HUET, PLANTIVAUD, BONNEFOUS, NEVEU, Mme Vve Jules PELTIER, Mme Vve MOGUEZ, Mme CORDIER, l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques qui, par leurs dons, soit en livres de prix, soit en livrets de Caisse d'Épargne, ont permis de récompenser un plus grand nombre d'élèves.

La Ligue des Droits de l'Homme a fait des dons directement aux écoles. Quant à la Caisse des Ecoles, elle a, comme les années précédentes, offert des livrets de Caisse d'Épargne aux lauréats du certificat d'études primaires.

LA CARTE SOCIALE DES ECONOMIQUEMENT FAIBLES

Depuis qu'une loi a institué la carte sociale des économiquement faibles, de nombreuses demandes sont parvenues à la mairie. Les dossiers ont été immédiatement constitués et, comprenant l'impatience des intéressés, nous avons fait diligence pour qu'ils aient satisfaction le plus rapidement possible.

Mais l'Administration a des exigences auxquelles nous ne pouvons nous soustraire. Il faut savoir que les dossiers, après avoir été examinés par la commission d'assistance, doivent être présentés au Conseil Municipal qui donne son avis. C'est chose faite depuis déjà longtemps.

Ils sont ensuite centralisés à la Préfecture qui doit en saisir une commission cantonale d'assistance, laquelle prend une décision et renvoie le tout à Versailles.

Voilà bien des étapes qui ne se franchissent pas rapidement, d'autant que certaines déclarations ont nécessité des enquêtes auprès de parents résidant soit à Paris, soit en province, soit auprès de mairies souvent surchargées.

Si tout ceci n'excuse pas le retard apporté à la remise des cartes aux intéressés, il l'explique cependant dans une certaine mesure.

La municipalité a fait plusieurs démarches et réclamations pour activer la mise en distribution des cartes et elle espère que le moment n'est plus éloigné où tous ceux qui ont le droit d'être reconnus comme « économiquement faibles » recevront le titre qui leur permettra de profiter des avantages prévus par la loi.

A ce jour, seules ont été délivrées les cartes revenant aux personnes déjà bénéficiaires de l'assistance obligatoire aux vieillards (A. O. V.).

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

La maison a repris son activité depuis le 1^{er} septembre.

Concert

Un grand festival en l'honneur du maître Florent SCHMITT est prévu pour le samedi 7 octobre.

Conférence

M. HURTRET, conservateur du musée de Vincennes, fera, le samedi 14 octobre, à 15 heures, une conférence sur Saint-Cloud et son parc.

COURS

Enseignement ménager

L'année scolaire qui s'est écoulée a permis de faire bénéficier des cours post-scolaires d'enseignement mé-

nager, organisés par la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la région parisienne, un certain nombre de jeunes filles et de mamans de Saint-Cloud. Ces cours s'adressent :

— Aux jeunes filles âgées de plus de 14 ans, quelle que soit leur occupation : apprenties, étudiantes, employées, ouvrières.

— Aux mamans ne travaillant pas hors de chez elles. Ils ont lieu une fois par semaine :

— Le mercredi, de 14 heures à 17 heures (mamans).

— Le mercredi, de 18 h. 30 à 22 heures (jeunes filles travaillant).

— Le jeudi matin, de 9 h. 30 à 13 heures (jeunes filles étudiantes).

Programme :

Dans ces cours, des professeurs spécialisés enseignent :

— Coupe, couture, transformation, confection de vêtements (ceci est particulièrement utile aux mamans).

— Cuisine, économie domestique, hygiène alimentaire, hygiène médicale, en somme, tout ce qui est utile pour apprendre à bien tenir son foyer et sa maison.

La rentrée de ces cours est fixée au *mercredi 4 octobre 1950*, à 14 heures, pour les mamans, à 18 heures pour les jeunes filles et au *jeudi 5 octobre 1950*, à 9 h. 30, pour les étudiantes.

Signalons, de plus, que ces cours sont *gratuits*. On ne demande aux élèves qu'une participation aux dépenses, le jour de la séance de cuisine, une fois tous les 15 jours, où les élèves préparent un repas qu'elles consomment.

Nous espérons que pour cette année scolaire 1950-51, les élèves seront encore plus nombreuses que les années précédentes.

Sténographie

Un cours gratuit de sténographie aura lieu tous les jeudis, à 21 heures, à partir du jeudi 19 octobre. Le cours sera fait par Mme Paul CORDIER, professeur à Saint-Cloud, 36, rue Sevin-Vincent. S'inscrire au Centre Culturel.

Bals

Des bals seront organisés les 4 et 11 novembre, le premier, par l'Association des Prisonniers de Guerre, le second, par la Fédération Nationale des Combattants Républicains. Un troisième bal aura lieu le 25 novembre, au bénéfice de l'Association syndicale des Vieux Travailleurs.

Maison des Jeunes

Le 9 juillet dernier, le Comité de la Maison des Jeunes avait organisé une sortie dans les bois de Saint-Nom-la-Bretèche. Cette sortie réunissait les différents groupements de jeunesse ayant une activité à Saint-Cloud : Guides de France, Union des Jeunes Filles de France, Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine, Scouts de France, Jeunesse Ouvrière Chrétienne Masculine, Union de la Jeunesse Républicaine de France.

Après une marche assez laborieuse où ne cessa de régner la plus grande gaieté, le déjeuner fut rapidement expédié et le grand jeu avec parachutage se déroula en présence de M. CHAVEGRAND, directeur de la Maison, qui avait répondu à l'invitation des jeunes.

Les jeunes, enchantés de cette sortie, en projettent d'autres qui, espérons-le, prendront un caractère plus large, en débordant du cadre des mouvements de jeunesse proprement dits pour réunir tous les jeunes Clodoaldiens.

M. Raymond FOUCHARD, un des créateurs du Cercle Artistique Clodoaldien et un des premiers animateurs de la Maison des Jeunes, vient d'avoir la douleur de perdre son père.

Nous lui présentons nos sincères condoléances.

INFORMATIONS DIVERSES

Protection Sociale des Aveugles et Grands Infirmes

La loi du 2 août 1949 (J. O. du 6 août 1949) et le décret du 30 janvier dernier (J. O. du 31 janvier 1950), ont déterminé les conditions d'attribution des avantages prévus en faveur de certaines catégories d'aveugles et grands infirmes.

Les modalités d'application de ces textes portent amélioration de la situation de cette catégorie de déshérités, lesquels vont pouvoir bénéficier, sous certaines conditions :

1° D'une pension annuelle égale au montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, à laquelle, le cas échéant, s'ajoutera la majoration spéciale instituée par l'article 20 bis de la loi du 14 juillet 1905;

2° D'une allocation de compensation pour les aveugles et grands infirmes travailleurs;

3° Des allocations familiales quand celles-ci ne sont pas déjà accordées au titre d'une autre législation;

4° Des mesures de placement, soit dans les établissements de rééducation, soit dans des établissements d'assistance par le travail.

Outre les avantages ci-dessus énumérés, la loi permet d'accorder une allocation aux parents d'enfants infirmes de moins de 15 ans et soumis à un régime d'instruction spécial ou à des soins appropriés. Toutefois, les modalités afférentes aux conditions de versements de cette allocation feront l'objet d'un règlement d'administration publique, non encore paru.

Bénéficiaires

Aux termes des dispositions combinées des articles 2 et 1^{er} de la loi du 2 août 1949 et du décret du 30 janvier 1950, les avantages ouverts par la loi susvisée sont réservés à toute personne atteinte d'une infirmité ou d'une maladie incurable stabilisée entraînant une incapacité permanente de 80 % au moins. Toutefois, les malades hospitalisés au titre de l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse, de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés ou de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite ne sauraient se prévaloir des dispositions de cette loi.

Toutefois, les vieillards, c'est-à-dire, toutes personnes âgées d'au moins 65 ans, ne peuvent également se prévaloir des dispositions de cette loi pour des infirmités inhérentes au grand âge.

En ce qui concerne les infirmes ayant dépassé 60 ans, rien dans le texte ne permet de les exclure *ipso-facto* du bénéfice de la loi, à l'exception cependant des mesures de rééducation professionnelle et de l'allocation de compensation qui, en tant qu'encouragement au travail, ne peuvent être appliquées aux personnes susceptibles d'obtenir une allocation vieillesse.

Pour justifier de l'invalidité prévue par les textes, les intéressés doivent être titulaires :

— S'il s'agit d'aveugles, soit de la carte de cécité instituée par l'ordonnance du 3 juillet 1945 sur la protection sociale des aveugles soit, pour ceux qui n'en seraient pas encore titulaires, de la carte d'invalidité instituée par l'article 4 de la loi du 2 août 1949.

— S'il s'agit d'infirmes, de cette dernière carte d'invalidité.

Tous renseignements complémentaires concernant, d'une part, l'obtention de la carte d'invalidité et, d'autre part, l'obtention des pensions et allocations servies aux aveugles et grands infirmes ainsi que les prestations familiales, seront fournis à la mairie (2^e bureau).

TAXES

SUR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A CLAVIER ET TAXES SUR LES CHIENS

Les nouveaux possesseurs ou détenteurs de pianos, orgues et harmoniums, depuis le 1^{er} janvier 1950, ainsi que les possesseurs de chiens sont tenus, conformément aux dispositions légales, d'en faire la déclaration à la mairie, entre le 15 octobre et le 15 janvier de chaque année.

Les déclarations produisent leur effet jusqu'à la déclaration contraire et les taxes continuent à être perçues sur la base de l'année précédente.

LA LIGUE POUR L'ADAPTATION DU DIMINUÉ PHYSIQUE DU TRAVAIL A SAINT-CLOUD

Nous avons appris que l'immeuble situé 26, rue Dailly, dans lequel était précédemment installée la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire, a été vendu par son propriétaire, M. A. CHEVRILLON, de l'Académie Française, à la Ligue pour l'adaptation du diminué physique du travail, qui nous a fait savoir qu'elle réserverait toujours le meilleur accueil aux habitants de Saint-Cloud.

Nos Sœurs de Lelégard

Lorsqu'en 1882 et 1883, l'Asile de la Vieillesse Lelégard-Laval fut fondé à Saint-Cloud, les « Sœurs Servantes du Sacré-Cœur de Jésus » (dont la maison mère est à Versailles), commencèrent à s'en occuper avec une constance et un dévouement qui se maintinrent jusqu'au 30 juin de cette année, date où elles décidèrent de se retirer par suite d'insuffisance de leur recrutement. Nous leur adressons de chaleureux remerciements pour cette longue et active collaboration.

Le regret de leur départ volontaire ne fut atténué pour nous que par l'arrivée, le 1^{er} juillet dernier, de sept sœurs « Adoratrices et Victimes de la Justice de Dieu » qui ont accepté très exceptionnellement de s'occuper de nos vieillards, car les vocations, chez elles aussi, se font de plus en plus rares, mais leur bonté est sans limite et on les cite comme des modèles de charité.

Elles appartiennent à une Congrégation qui prit naissance en 1827, dans le petit bourg de Laignelet, tout près de Fougères (Ille-et-Vilaine), premier champ d'apostolat et d'abnégation d'une humble fille bretonne : Anne Boivent.

En 1833, la société naissante venait s'établir à Fougères, sur la colline de Rillé, dans l'ancienne Abbaye des Génovéfains restée déserte depuis la Révolution. Cette Abbaye de Rillé est le domaine actuel de la maison mère d'où l'appellation ordinaire de « Congrégation de Rillé ». Là s'ouvrirent aussitôt un hospice pour recevoir les incurables et une école pour l'éducation des sourds-muets.

Depuis cette date, la Congrégation n'a cessé d'étendre son rayonnement, d'abord dans la campagne bretonne, aux diocèses de Rennes et de Laval où elle compte actuellement : une école de sourds-muets et sourdes-muettes pour enfants qui reçoivent avec l'usage de la parole une formation scolaire primaire et une formation

professionnelle (jardinage, horticulture, menuiserie, cordonnerie pour les garçons; couture, enseignement ménager pour les filles), ainsi qu'une centaine de maisons : hospices pour les vieillards et incurables, écoles primaires urbaines et rurales, orphelinats).

Au début du siècle, la Hollande recevait, avec un premier noyau de religieuses françaises, l'influence de la Congrégation. Cinq maisons florissantes continuent là-bas les Œuvres de la Fondatrice. Nos établissements de Saint-Cloud ont donc la chance de posséder des Sœurs hospitalières dont les fortes connaissances d'infirmières diplômées sont encore renforcées par les dons magnifiques de leur cœur généreux.

Hommage au Sergent LAWRENCE KELLY

Le 21 août, aux Invalides, en présence des grands blessés de guerre, le colonel MIRAMBEAU, chef du cabinet du général BLANC au Ministère de la Guerre, a remis au Commandeur de l'American Legion une couronne de fleurs offerte par le Kelly Memorial Committee.

Cette couronne était destinée au sergent Lawrence KELLY et aux héros américains tombés pour la libération de la France. Elle a été acheminée aux Etats-Unis par avion et c'est l'hôtesse de l'air de la T. W. A., Mlle Monique TRODÉ, de Saint-Cloud, qui s'en est chargée.

Mlle Marcelle THOMAS, présidente du Kelly Memorial Committee a, lors de la remise de cette couronne, prononcé une brève allocution, que nous reproduisons ci-après :

« Colonel,

« La 2^e D. B. a fait au Comité du Kelly Memorial l'honneur de la représenter dans l'un des lieux les plus sacrés de l'Histoire de France pour témoigner à la noble et héroïque armée américaine que les Français se souviennent et que le simple soldat venu d'au-delà des mers verser son sang sur le sol de France pour la cause de la civilisation est pour eux l'égal de leurs plus purs gloires.

« En 1946 déjà, les livres du Kelly Memorial emportaient aux Etats-Unis parmi tant d'autres, les messages des soldats de la légendaire 2^e D. B. à leurs frères d'armes américains, et parmi eux à leur camarade cher entre tous : l'agent de liaison Lawrence Kelly.

« Je n'oublierai jamais avec quel enthousiasme ils se passaient les feuilles à signer et quelle émotion m'étreignit lorsque le général DRO prit la peine de me faire parvenir son propre message et celui de ses officiers les plus prestigieux.

« Et aujourd'hui, Colonel, c'est vous que la 2^e D. B. a choisi pour la représenter, c'est le capitaine CRESPIN, l'un de ceux-mêmes qui firent sauter la centrale du Creusot qui vous accompagne. Témoins glorieux, voici, groupés autour de leur valeureux médecin, le colonel KELLER, les grands blessés si chers à nos cœurs. Enfin, entourant deux membres de leur comité d'honneur : la comtesse DROUOT et André CARRIÈRE, ajusteur, voici la délégation du comité du Kelly Memorial, représentant les 8.500 Français qui, du plus modeste au plus illustre, ont signé le Kelly Memorial, et les millions d'autres qui auraient bien voulu le signer.

« Tous nous sommes réunis ici pour saluer l'American Legion qui toujours a fait voler très haut le drapeau de l'idéal et qui accepte de transmettre aux milliers de héros qui dorment là-bas en terre américaine cette couronne, témoignage symbolique de notre affection et de notre fidèle et immense gratitude...

« Monsieur le Commandeur, en présence d'un soldat tel que le colonel MIRAMBEAU, je ne suis pas qualifiée pour m'adresser à vous, mais tout de même, qu'il me soit permis par votre intermédiaire de dire aux femmes américaines combien les femmes françaises sont bouleversées de leurs angoisses et qu'elles souffrent profondément de leurs souffrances.

« O mères américaines qui depuis si longtemps parcourez les routes désolées du monde à la recherche de vos fils, avec vous, nous prions de toute notre âme pour que le soleil de la paix luise enfin sur le monde et dans les cœurs, et Dieu sera forcé de nous entendre. »

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer le décès des personnes suivantes, bien connues à Saint-Cloud :

— M. Fernand-Jean-Baptiste CARIDROIT, docteur en médecine, directeur de recherches scientifiques, 52, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud, décédé à Suresnes, le 17 juin 1950, à l'âge de 54 ans. Le docteur CARIDROIT, agrégé de l'Université, chargé de cours à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, était assistant au Collège de France. Il a fait des travaux remarquables sur la recherche scientifique et a publié une série d'études qui font autorité dans le monde.

— Madame Charlotte-Louise DE GASTEL, veuve ROISIN, 77 ans, 19, rue Armengaud, Saint-Cloud, décédée à Paris (7^e), le 26 juillet 1950. Mme ROISIN, qui était conseillère municipale pendant la guerre 1939-1945, a rendu de grands services aux œuvres de la ville et notamment à l'ouvroir municipal dont elle était l'animatrice.

— M. André MAZENS, baryton de l'Opéra de Paris, 1^{er} Prix de Conservatoire de chant et de déclamation lyrique, décédé accidentellement à Nice, le 3 août 1950, à l'âge de 59 ans. M. MAZENS, qui a été l'ambassadeur de l'art français à l'étranger pendant la guerre 1914-1918, était le fils de notre concitoyenne, Mme MAZENS, 37, avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud.

— M. Michel DUBOIS, 16 ans, 4, rue de l'Hospice, à Saint-Cloud, décédé accidentellement à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), le 14 août 1950. Le jeune DUBOIS était le fils de M. DUBOIS, ancien conseiller municipal.

— M. Elie-Joseph DESRUES, 67 ans, décédé à son domicile, 12, avenue Clodoald, à Saint-Cloud, le 11 septembre 1950. M. DESRUES, à l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis, avait aussitôt après la guerre 1939-1940, rendu visite au maire de Saint-Cloud-Minnesota et lui avait apporté le salut de notre ville.

Nous présentons aux familles éprouvées, nos condoléances émuës.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Nous avons appris avec regret la mort en Indochine du chasseur-parachutiste Jean ALLARD, 30 ans, décédé le 17 juillet 1950, à Dason, province de Kien-An (Nord Vietnam).

Ce militaire était le fils de Mme Vve ALLARD, demeurant 4, place du Pas, à Saint-Cloud, à qui nous présentons nos bien sincères condoléances.

RETOUR DU CORPS D'UN MILITAIRE

Le 18 septembre 1950 a été inhumé dans le caveau de famille, au cimetière de Saint-Cloud, le corps de M. Louis DELASALLE, maréchal des logis au 2^e Chasseurs d'Afrique, décédé à Oran, le 23 mai 1940.

Nous adressons à la famille nos condoléances attristées.

AU MUSÉE

Le 20 septembre, après quatre mois d'absence légale, les 16 objets prêtés au Musée de l'Île de France, à Sceaux, pour figurer à l'exposition des « Demeures royales disparues », ont réintégré leur place dans nos collections où ils ont trouvé des pièces nouvelles :

1^o Une thèse importante de Mlle Monique SAROTTE sur l'histoire rurale de Saint-Cloud et Garches, aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui a valu à son auteur le diplôme d'archiviste;

2^o Une curieuse copie des inventaires de biens de la Maladrerie-Hôtel-Dieu de Saint-Cloud, en 1351 et 1455, découverte aux Archives Nationales;

3^o Trois clefs du château de Saint-Cloud, remises par M. René VARIN, conseiller culturel à l'ambassade de France, à Londres, au Conservateur du Musée de Versailles qui nous les a restituées;

4^o Souvenirs sous verre du siège de Paris et de l'occupation prussienne à Saint-Cloud, en 1871 : don des familles MAILLET-CADO;

5^o Affiches très bien conservées du Second Empire à Saint-Cloud, telles une adresse du maire PRESCHÉZ aux habitants, en 1855, sur la guerre de Crimée, des proclamations du conseiller OUACHÉE relatives à la campagne d'Italie : batailles de Magenta, de Solférino, etc.;

6^o Gravures rares.

Deux superbes gravures reproduisant des peintures brossées dans le salon de « Monsieur », au château de Saint-Cloud, offerts par M. UTUDJIAN, architecte D. P. L. G., demeurant 19, rue du Calvaire, à Saint-Cloud.

Nous en profitons pour féliciter la fille de notre concitoyen, Mlle Eliane UTUDJIAN, qui vient d'être reçue brillamment à l'Ecole Normale Supérieure de Sèvres.

Mlle UTUDJIAN est une ancienne élève du lycée de Saint-Cloud. Signalons aussi que Mlle Monique SAROTTE a fréquenté cet établissement d'enseignement secondaire.

Nous adressons nos très vifs remerciements à tous nos généreux donateurs et donatrices.

Distinctions honorifiques

Légion d'Honneur

A la dignité de Grand Officier
(Décret du 30 juin 1950)

TOURNOUX Paul-Emile, Général de division du cadre de réserve, 9, rue d'Orléans, à Saint-Cloud.

Au Grade de Chevalier
(Décret du 26 juillet 1950)

HERZOG Maurice-Raphaël, chef de l'Expédition française à l'Himalaya, 79 bis, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud.

Education Physique et Sports

Médaille d'Honneur

(Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1950, J. O. du 21 juillet 1950)

BONDY Camille, Directeur de l'Ecole de garçons du Centre.

Sapeurs-Pompiers

Médaille d'Argent

(Arrêté ministériel du 23 juin 1950)

LECLERC Marcel, Sergent au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur du Travail

(Arrêté ministériel du 12 juin 1950)

DURET Kleber, Chef d'équipe au Gaz de France, 5, rue Albert-1^{er}, à Saint-Cloud.

Palmes Académiques

(Arrêté du 9 août 1950)

Officier d'Académie

Mme BONDY, née FABER Juliette, Professeur au Cours complémentaire des filles de Saint-Cloud.

M. ECOCHARD Charles, Professeur au lycée de Saint-Cloud.

M. RAYNAUD DE LACE Guy, Professeur au lycée de Saint-Cloud.

Nous adressons à tous ces nouveaux promus nos très vives félicitations.

DONS DE LIVRES

A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

De M. Hubert LAMBERT, 8, parc de Montretout :
Les Pensées des Rois de France, recueil général établi, annoté et commenté par Gabriel BOISSY (Albin Michel, 1949).

Appel de Louis XVI à la Nation, 1793, préface de Louis MADELIN. Introduction de Jacques ISORNI (Flammarion, 1949).

Saint-Cyr, revue de l'Ecole Spéciale Militaire, avril 1950.

De Mademoiselle LANGLOYS, 70, boulevard Sénard :

Une Petite Vaniteuse, de Mme DU GENESTOUX (Bibliothèque Rose),
Marraine d'Amérique

Chantal Davesne, de MM. d'ARMAGNAC.

Une aviatrice de douze ans, de M. Th. LATZARUS

De M. BOURGOIS, 3, rue Royale :

Le Brigadier Frédéric, d'ERCKMANN-CHATRIAN.

Nos remerciements à ces donateurs.

Rentrée des Classes

Année scolaire 1950-1951

La rentrée des classes est fixée dans les établissements d'enseignement primaire au *Lundi 2 Octobre 1950*, à 8 h. 30, dans les conditions habituelles.

Les heures d'ouverture dans les écoles primaires publiques sont les suivantes :

Matin 8 h. 30 à 11 h. 30

Après-midi 13 h. 30 à 16 h. 30

Il est rappelé qu'aux termes de la loi du 28 mars 1882, modifiée par celle du 11 août 1936, l'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de 6 à 14 ans révolus.

Les inscriptions nouvelles seront reçues à la Mairie, 3^e bureau :

Les pièces à produire sont :

1^o Le livret de famille ou bulletin de naissance de l'enfant;

2^o La dernière quittance de loyer ou toutes pièces justificatives indiquant le domicile.

Les enfants seront obligatoirement inscrits à l'école du quartier où ils sont domiciliés.

Association Philharmonique de Saint-Cloud

Siège Social : CENTRE CULTUREL et ARTISTIQUE
Rue des Ecoles - SAINT-CLOUD

Appel aux amateurs de musique

Nous vous informons qu'il se fonde à Saint-Cloud une Association amicale, destinée aux amateurs de musique.

Il est prévu un concert mensuel, chaque premier vendredi, des mois d'octobre à juillet.

La qualité de membre donne droit à une place numérotée et réservée aux dix concerts annuels, moyennant une cotisation de :

Membre adhérent..... 500 francs

Membre d'honneur... 1.000 francs

Membre bienfaiteur... au-dessus de 1.000 francs

Afin de plaire à tous, ces concerts seront variés. Vous pourrez y entendre de la musique classique et légère, ancienne et moderne, ainsi que des chanteurs de talent. La chorégraphie est également prévue dans nos programmes.

Nous espérons que vous répondrez nombreux à notre appel.

Faites-vous inscrire au Centre Culturel et Artistique, rue des Ecoles, à Saint-Cloud, bureau de M. CHAVEGRAND, de 15 h. à 19 h. (sauf lundis et dimanches).

Pour le Comité provisoire :

H. M. DENIS,

Ancien Elève de M. Louis FURESTIER, de l'Opéra,
23, avenue Foch, Saint-Cloud.

Appel aux Artistes musiciens

Il est fait appel aux bons musiciens amateurs pour l'emploi rétribué de :

Violons soli, premiers violons, seconds violons, violons alti, violoncelles, contrebasses, harpe, flûtes, clarinettes, hautbois, bassons, trompettes, trombones, cornets, cors, tuba, saxo alto, saxo ténor, saxo baryton, bugles, baryton (cuivre), timbalier, tambour, batterie.

Posez votre candidature au Centre Culturel et Artistique.

BEAUX-ARTS

La Société « Les Artistes Clodoaldiens » a l'honneur d'informer les habitants de la ville que sa prochaine exposition aura lieu au Centre Culturel et Artistique, situé rue des Ecoles, du 12 au 26 novembre 1950.

ARRÊTÉ

concernant la reprise de terrains dans le Cimetière

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,
Vu l'article 9 de la loi du 15 Mai 1791;
Vu le décret du 23 Prairial, an XII, l'Ordonnance du 6 décembre 1843;
Vu l'arrêté de police en date du 1^{er} Octobre 1907;
Considérant qu'il y a lieu pour la ville de reprendre possession des terrains concédés et désignés ci-après :

Reprise de terrains concédés pour quinze ans :

Division D - H - I et N : (Concessions acquises antérieurement au 18 septembre 1935).

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Un délai de trois mois est accordé aux familles, à partir du 18 septembre 1950, pour l'enlèvement des signes funéraires, emblèmes religieux et autres objets placés sur les tombes.

ART. 2. — Si les familles n'ont pas satisfait aux prescriptions de l'article 1 précité, à la date du 18 décembre 1950, la Ville fera procéder d'office à l'arrachage des arbustes, à la démolition des signes funéraires, à l'enlèvement de tous les objets placés sur les tombes et elle reprendra immédiatement possession des terrains dont il s'agit.

Les ossements trouvés seront déposés dans une fosse à ce destinée.

ART. 3. — Les pierres et entourages qui n'auraient pas été enlevés par les familles resteront à leur disposition pendant un an et un jour, à partir du 18 décembre 1950.

Saint-Cloud, le 18 Septembre 1950.

Le Maire : F. CHAVETON.

Compte rendu analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 12 JUILLET 1959

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD.

Absents excusés : MM. SCHREDER, DISCOUR, OBLE, POUSSEUR, GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY, M. FINELLE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. SCHREDER a donné pouvoir à M. le Maire.

M. POUSSEUR a donné pouvoir à M. MONSEL.

M. OBLE a donné pouvoir à M. BERGER.

M. GALATAUD a donné pouvoir à M. CADET.

M. COMEAU a donné pouvoir à M. GUEDON.

Mme NOSLEY a donné pouvoir à M. DESPLANQUES.

M. FINELLE a donné pouvoir à M. LE GUEN.

Secrétaire de séance : M. DEVÈZE.

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le Maire, a été adopté par 16 voix contre 8 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, OBLE, BEAUFOCHER, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY, MM. CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD.

Se sont abstenus : MM. DUCROS et FINELLE, qui étaient absents lors de la dernière séance.

Avant de passer aux questions portées à l'ordre du jour, M. LE GUEN — qui déclare que le groupe socialiste vote contre le procès-verbal pour les raisons habituelles — intervient longuement au sujet de l'insertion dans *Le Bulletin Municipal*, de la réponse à la lettre ouverte au Maire, émanant de MM. LE GUEN, FINELLE et BILLARD, concernant un vœu émis par le Conseil municipal, à la suite d'un accident survenu en 1949, place Georges-Clemenceau.

M. LE GUEN indique que lorsque les conseillers municipaux socialistes proposèrent au Conseil municipal d'émettre un vœu tendant à faire passer les camions par la sortie de l'auto-route donnant sur la route nationale 185, il ne leur est jamais venu à l'esprit de faire acheminer ces camions par la rue Gounod et la rue Dailly, ainsi que le Maire le laisse supposer dans sa réponse à la lettre ouverte. M. LE GUEN déclare que les rues Gounod et Dailly sont aussi dangereuses que l'avenue du Palais et que ce n'est pas résoudre la question que d'envisager le passage des « poids lourds » dans ces rues.

M. LE GUEN dit, par ailleurs, au Maire, que la réponse à la lettre ouverte aurait dû être faite par voie d'affiche et aux frais du Maire.

M. BERGER signale que la question n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire car, si les camions ne peuvent passer ni par l'avenue du Palais, ni par les rues Gounod et Dailly, il faudra qu'ils soient dirigés sur le pont de Suresnes par le boulevard de la République. Or, le bois de Boulogne étant interdit aux camions, ceux-ci devront faire le tour par le pont de Puteaux, ce qui ne sera pas du tout pratique.

M. le Maire indique :

1^o Qu'il partage le point de vue de M. BERGER et signale que la question de circulation sur l'auto-route est du ressort d'une commission spéciale siégeant au Ministère des Travaux Publics;

2^o Que c'est pour économiser des frais d'affiche que la réponse à la lettre ouverte a été insérée dans le *Bulletin Municipal*, en même temps que la lettre elle-même;

3^o Que ce moyen d'information est normal, du fait que c'est le maire qui a été attaqué et non M. CHAVETON en tant que personne privée, qu'il s'agit d'ailleurs d'une affaire municipale intéressant tous les Clodoaldiens;

4^o Que le but recherché par les auteurs de la lettre ouverte étant d'informer la population, celle-ci le fut bien mieux par le *Bulletin Municipal* que par affiche.

M. DEVÈZE signale qu'à la suite des accidents qui ont eu lieu à la sortie du tunnel, il est intervenu auprès du Conseil général pour l'amélioration de la circulation sur l'auto-route et a saisi de la question le nouveau Secrétaire général de la Préfecture, qui a été lui-même frappé du nombre de véhicules et, en particulier, de camions qui empruntent le tunnel.

Un échange de vues a ensuite eu lieu au sujet de la circulation sur la place Georges-Clemenceau.

M. le Maire fait art au Conseil d'un projet de construction par les Ponts et Chaussées d'un passage souterrain pour les piétons, au bas de l'avenue du Palais.

M. MONSEL signale qu'il avait assisté tout récemment à une conférence, au cours de laquelle fut discutée, d'une part, un projet d'édification d'abris sur la place Georges-Clemenceau, au point de départ des lignes d'autobus, d'autre part, un projet d'éclairage de la place.

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1^o Décide, à l'unanimité, de reverser deux sommes qui n'étaient pas destinées à la ville et qui ont été encaissées par le receveur municipal, à la suite d'un titre de recette émis par le Maire.

Il s'agit :

a) D'une somme de 76.875 francs, provenant de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne et destinée au receveur-percepteur de Saint-Cloud, en vue d'être attribuée à la ville de Garches, en remboursement de bons de vacances;

b) D'une somme de 275.384 francs, représentant une subvention de l'Etat destinée à l'hôpital de Saint-Cloud pour son centre de protection maternelle et infantile;

2^o Décide, à l'unanimité, pour faire suite à une décision de principe prise le 29 août 1949, de classer définitivement dans la voirie urbaine, les rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne, qui appartiennent à la Caisse des Dépôts et Consignations (laquelle en fait don à la ville) et qui viennent d'être remises en état de viabilité aux frais de cette dernière.

M. CADET demande que ces rues qui présentent une forte déclivité, soient interdites aux poids lourds;

3^o Décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement du contrat d'assurances contracté par la ville pour couvrir le risque accident des enfants des écoles primaires publiques, de manière à obtenir en cas d'accident des conditions plus avantageuses pour la ville et pour les familles, aussi bien en ce qui concerne les indemnités contractuelles (décès, indemnités permanentes, remboursement des frais de traitement selon le barème de la Sécurité Sociale) que les indemnités pour responsabilité civile (dommages corporels et dégâts matériels).

Décide, en outre, à l'unanimité, de conclure un avenant au contrat en cours, souscrit auprès de la Cie « La Prévoyance », à condition que cette Cie consente à la ville des conditions au moins aussi avantageuses que la Mutuelle Générale Française Accidents qui, à la suite d'un appel à la concurrence, a fait les prix les plus bas;

4^o Décide, à l'unanimité, de conclure un nouveau bail de 4 ans, avec effet du 1^{er} octobre 1949, avec les propriétaires de l'immeuble situé 3, rue Gounod, qui est utilisé par le lycée de jeunes filles, par l'Union Locale des syndicats et par diverses associations. Fixe, sur l'avis du directeur des Domaines de Seine-et-Oise, le montant du loyer à payer aux propriétaires pour l'immeuble principal seulement, les annexes destinées à être vendues n'étant pas comprises dans le bail.

M. GUÉDON proteste contre la suppression des locaux affectés dans les annexes à l'Association des Prisonniers de Guerre 1939-1945, ainsi qu'à l'Association des Vieux Travailleurs.

M. le Maire lui répond que ces deux associations seront réinstallées dans des locaux du Centre culturel de la rue des Ecoles;

5° Décide, à l'unanimité à la demande des Ponts et Chaussées, qui ont pris en considération un vœu émis par le Conseil municipal, tendant à obtenir l'élargissement de la rue du Calvaire (chemin départemental n° 39 et création d'un pan coupé au carrefour de cette rue et de la rue Dailly, route nationale n° 307), d'accorder la participation financière de la ville fixée à 50 % de la dépense, pour tenir compte des possibilités ultérieures du classement dans la voirie urbaine de ce chemin, qui cessera d'être départemental le jour où aura été réalisé le projet de création d'une route nationale, qui reliera Saint-Cloud à Rueil, en empruntant le parc de Béarn, occupé actuellement par le vicomte de Noailles.

Les travaux d'élargissement à exécuter par les Ponts et Chaussées consistent à reculer certains murs de clôture situés sur le côté gauche de la rue du Calvaire;

6° Décide, par 20 voix contre 6, d'aliéner gratuitement au profit du propriétaire de l'immeuble, situé au n° 48, de la rue Royale, une partie des terrains provenant de l'acquisition faite par la ville, à la suite de la démolition des immeubles situés aux 46 et 48, rue Royale. En contre-partie, le propriétaire de l'immeuble situé au n° 48, rue Royale, devra prendre à sa charge la totalité des frais de réfection du mur de cet immeuble, mur dont la ville est propriétaire en mitoyenneté. Ce mur, qui menace ruine, doit être remis en état aux frais des propriétaires communs, conformément à une décision prise par le Conseil interdépartemental de Préfecture de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, à la suite d'une instance engagée à propos de la démolition des immeubles qui se sont écroulés au 44 et au 46, de la rue Royale.

Les conseillers du groupe communiste ont voté contre;

7° Décide, par 20 voix contre 6, d'ouvrir un crédit complémentaire, en vue de l'attribution au maire et aux adjoints, des indemnités de fonctions, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 24 juin 1950.

Les conseillers du groupe communiste ont voté contre;

8° Décide, à l'unanimité, en vue de remplacer une benne usée et d'améliorer la collecte des ordures ménagères, d'acquiescer à l'achat d'une benne tasseuse, d'un modèle agréé par la ville de Paris. Décide à cet effet de passer un marché, d'une part, avec les établissements Latil pour la fourniture d'un châssis avec moteur, d'autre part, avec les établissements Genève — qui après appel à la concurrence, ont fait les meilleures conditions — pour la fourniture de la benne tasseuse. Décide enfin d'ouvrir un crédit au budget additionnel pour le règlement de la dépense;

9° Décide, par 20 voix et 6 abstentions, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du budget primitif de 1950 de la Caisse des Ecoles Publiques, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 3.652.451 francs.

Les conseillers du groupe communiste, qui ne sont pas représentés au comité d'administration de cet établissement public, se sont abstenus;

10° Décide, à l'unanimité, en vue, d'une part, de donner deux classes au lycée de jeunes filles au 1^{er} octobre prochain (le projet de construction de six classes nouvelles ne pouvant pas être réalisé pour cette date), d'autre part, de créer une 3^e classe de 6^e, de ne faire démolir que les étages de l'immeuble provenant de l'acquisition Sivrais, ainsi que le mur situé du côté de la rue Verhaeren, qui est en très mauvais état et de faire aménager le rez-de-chaussée en tirant profit des matériaux de démolition, afin d'obtenir deux salles de classe. Le mur démoli sera reconstruit à l'alignement, de manière à réaliser l'élargissement de la rue Verhaeren. Ouvre un crédit complémentaire à inscrire au budget additionnel de 1950.

QUESTIONS DIVERSES

1° M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre suivante que lui a adressée le Maire de la commune de Wittenheim, filleule de Saint-Cloud :

Wittenheim, le 21 juin 1950.

« Le Maire de la Commune de Wittenheim
à M. le Maire de la Ville de Saint-Cloud
(Seine-et-Oise).

« Monsieur le Maire et Cher Collègue,

« J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil municipal vient de décider, à l'unanimité, de donner le nom de votre ville à une rue en voie de création au centre de notre commune, rendant ainsi hommage à la population de Saint-Cloud pour l'aide désintéressée qu'elle nous a apportée pour soulager nos misères causées par les dévastations de la guerre.

« La « Rue de Saint-Cloud » évoquera toujours dans nos cœurs le souvenir d'une ville généreuse, toujours prête à secourir fraternellement sa ville-filleule, si durement éprouvée dans une guerre horrible.

« J'émetts le vœu que cette « Rue de Saint-Cloud » contribue à resserrer davantage les liens d'amitié qui unissent nos deux villes et qu'elle symbolise notre volonté commune de relever notre pays de ses ruines et de le conduire à un avenir meilleur.

« Recevez, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Le Maire,
« Signé : RICKERT. »

M. le Maire, après avoir rappelé les efforts faits par les communes de Wittenheim et de Lessay pour se relever de leurs ruines et le travail considérable qu'il leur reste à accomplir, demande au Conseil de faire un nouveau geste à leur égard, en rappelant qu'en 1949, aucune aide pécuniaire ne leur a été apportée par Saint-Cloud.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accorder à chacune de ces deux communes, totalement sinistrées, un nouveau secours de 50.000 francs;

2° M. CADET signale que la clôture longeant la voie ferrée, boulevard Sénard, est tombée et demande que le Maire intervienne d'urgence auprès de la S. N. C. F., en vue de la remise en état de cette clôture.

M. le Maire indique qu'une lettre a déjà été adressée à ce sujet à la société intéressée.

M. BILLARD demande où en est la question de construction de logements, quai Carnot, par la Société anonyme d'H. B. M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », quelles sont les formalités entreprises et en quoi consiste le dossier.

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre suivante qui lui a été adressée par le Président de la société en question :

Paris, le 29 juin 1950.

« Monsieur le Maire de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

« Monsieur le Maire,

« Comme suite à l'entretien que vous avez eu avec notre vice-président, M. DURAND, nous avons l'honneur de vous confirmer que le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 26 courant, en vue d'envisager la réalisation aussi rapide que possible du projet de construction qui intéresse votre commune, a — à l'unanimité — approuvé les pourparlers engagés avec votre Conseil municipal et décidé de déléguer son président et son directeur pour poursuivre la mise au point du dossier et des conventions à intervenir.

« Ces conventions, bien entendu, comporteront la clause réservant le choix des locataires à la Municipalité de Saint-Cloud.

Nous avons d'ailleurs le plaisir de vous faire connaître que la demande d'autorisation de principe visée par la circulaire ministérielle du 17 décembre 1949 a été déposée ce matin entre les mains de M. le Délégué départemental de Seine-et-Oise et qu'elle paraît avoir reçu le plus favorable accueil.

« Nous espérons donc que cette affaire recevra une rapide et heureuse solution. Nous ne manquerons pas d'ailleurs de vous tenir au courant de l'avancement des formalités administratives.

« En attendant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués et dévoués.

« Le Président,

« Signé : R. HACKSPILL. »

M. le Maire indique ensuite que le dossier présenté par la Société est un dossier-programme, c'est-à-dire un avant-projet qui doit recevoir l'acceptation du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme;

4° M. BILLARD demande que la ville intervienne afin que des plaques indiquant la vitesse à ne pas dépasser soient posées dans le tunnel de l'autoroute;

5° M. LE GUEN demande que des mesures soient prises par le Maire pour faire cesser les bruits qui troublent la nuit la tranquillité publique dans le quartier du Centre et, en particulier, dans le bas de Saint-Cloud; il signale les abus de klaxon et le bruit occasionné par les motocyclistes du Moto-Club.

M. ROLLIN déclare s'associer à la demande de M. LE GUEN en signalant à son tour les bruits nocturnes provenant d'un café situé rue d'Orléans, qui reste parfois ouvert jusqu'à 2 heures du matin.

M. LE GUEN formule, en outre, les demandes suivantes :

a) Que le nombre d'agents de police soit augmenté en raison de la circulation intense dans Saint-Cloud;

b) Que les résultats obtenus par les élèves de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud soient publiés dans le *Bulletin Municipal*;

c) Que le sol de la partie centrale du marché du Centre soit remis en état.

M. LE GUEN demande enfin quelle affectation la Mairie compte donner au kiosque situé dans le bas parc qui appartenait à la Société du « Jeu de Boules », laquelle en a fait don à la ville.

En réponse à ces demandes, M. le Maire déclare :

a) Qu'il va examiner les mesures à prendre en vue d'atténuer le plus possible les bruits signalés;

b) Qu'il propose au Conseil d'émettre un vœu tendant à obtenir l'accroissement du nombre des agents de police, en faisant remarquer qu'il n'y a pas lieu de considérer seulement Saint-Cloud comme ville de 18.000 habitants mais bien de tenir compte de sa situation par rapport à la capitale;

c) Qu'il a déjà été donné ordre à l'entrepreneur d'effectuer les travaux de réfection du sol du marché;

d) Que rien n'a été décidé en ce qui concerne le kiosque mais que la question va être examinée prochainement;

6° M. BILLARD demande où en est la signalisation du carrefour Magenta. M. le Maire lui répond que les appareils ont été posés et vont fonctionner incessamment;

7° M. GUEDON signale que des plaintes ont été formulées par les marchands forains au marché de Montretout, au sujet des poussières désagréables émanant des bennes à ordures, lors de leur passage.

M. le Maire indique que cet inconvénient ne se produira plus lorsque la benne tasseuse, dont l'acquisition vient d'être décidée, sera mise en service en novembre à Montretout.

Puis, se réunissant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles; donne également son avis sur des demandes de sursis présentées par des jeunes gens de la classe 1951.

La séance est levée à 23 h. 30.
Saint-Cloud, le 19 juillet 1950.

Le Secrétaire de Séance,
Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :
Le Maire,
F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (Suite)

IV. — LA RUE ROYALE

Attaquons vaillamment sa rude montée.

Un mot d'abord, cependant, sur son nom. On sait que les plaques de rues n'ont fait leur apparition qu'au cours du XIX^e siècle. Avant cela, dans les villes, les noms étaient ou gravés dans une pierre d'angle, ou simplement peints sur le coin du mur.

Mais, dans les villages, c'était généralement l'usage seul qui attribuait aux rues leur dénomination; et c'est ainsi que la même rue portait parfois des noms différents que leur donnaient les habitants.

La rue Royale est dans ce cas : sa plus ancienne appellation, au XVII^e siècle, est la même que celle de sa voisine de Boulogne : *Chaussée du Pont*. En effet, comme je l'ai dit plus haut, elle descendait primitivement jusqu'à l'entrée du pont.

Seulement, vers la même époque, on l'appelait aussi la *Grande Rue*.

Enfin, dans un titre de propriété de 1784, je la trouve dénommée : *Grande Rue de la Chaussée du Pont*, ce qui mettait tout le monde d'accord.

Ce que je viens de dire ne se rapporte cependant qu'à la partie comprise entre la place et le carrefour actuel, rue d'Orléans-rue de l'Eglise, qu'on appelait « *Le Grand Carrefour* ».

De là, au débouché de la rue Mulet (aujourd'hui de Nogent), on l'appelait la *Rue Royale*.

Puis, depuis la rue Mulet jusqu'à la place du Martroi (aujourd'hui de Silly), la rue portait le nom de *rue du Terrail* au XVII^e siècle, et ce tronçon n'a pris le nom de rue Royale qu'au XVIII^e siècle.

Enfin, c'est sous la Restauration seulement, en 1815, que ces trois tronçons réunis ont pris le nom de rue Royale d'un bout à l'autre, nom qu'elle a, chose extraordinaire, conservé jusqu'à ce jour en dépit de toutes les révolutions, de tous les régimes et de toutes les municipalités !

Je ne la décrirai pas : tout Clodoaldien la connaît car elle a été, de tout temps, une rue très passante et la plus pittoresque de Saint-Cloud : étroite et très à pic, elle rappelle un peu de loin une montée du Vieux Nice, à laquelle il ne manquerait que du linge pendu sur des cordes au travers de la rue...

Malheureusement, elle a été incendiée, comme tout le centre de Saint-Cloud, en 1870-71, et les maisons reconstruites n'offrent plus aucun caractère archaïque ou artistique.

Un souvenir d'abord. A l'angle S.-E. de la rue du Bœuf Couronné (emportée par le percement de la rue Dailly), s'élevait l'hôtellerie la plus célèbre et la plus vaste de Saint-Cloud, l'Hôtel du Grand Cerf.

Son vaste portail en retrait s'ouvrait à droite, à l'entrée de la rue Royale, avec une façade donnant sur la place; ses logements, cuisines, écuries, cours et dépendances s'étendaient jusqu'à la partie inférieure de la grande rue Houdée (aujourd'hui rue Audé). Mais, en 1688, tout le bloc de la Maison du Grand Cerf fut acheté par Monsieur, duc d'Orléans, et divisé en appartements, dont l'un était habité par le « capitaine-concierge » du château.

Aujourd'hui, il n'en reste aucune trace...

Après avoir gravi allègrement la montée, jusqu'au carrefour Eglise-Orléans, rappelons un autre souvenir également disparu : à ce carrefour s'élevait la « *Vieille Porte* », accostée de deux tours rondes, qui était une des portes fortifiées de la ville, après qu'Henri III, en 1577, eût donné au bourg de Saint-Cloud l'autorisation de se fortifier.

Outre cette porte, il y avait aussi la porte de la Guette, avec sa tour de guet, en haut de la rue de la Guette (aujourd'hui rue Lauër) et peut-être une grosse tour carrée, actuellement dans une dépendance de la rue Dailly, dont je parlerai ultérieurement.

Il existe, paraît-il, un plan des fortifications de Saint-Cloud en 1577, mais, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu le découvrir, et je serais très reconnaissant à celui de mes concitoyens qui pourrait me le signaler.

Un peu avant ledit carrefour, la rue Royale possède un privilège inexploité au point de vue artistique : une source !

Issue d'un branchement de la source des Mulets (rue de Nogent), elle apparaît aujourd'hui sous forme d'une borne-fontaine en fonte, prosaïquement encastrée dans un mur. Or, on pourrait en tirer un pittoresque parti en érigeant, audit carrefour, une fontaine décorative, où les ménagères, plus poétiquement qu'aujourd'hui, pourraient aller puiser de l'eau. Se dressant au-dessus de cette fontaine, une allégorie (par exemple, la ville ou Saint-Cloud) pourrait brandir une torche qui éclairerait, le soir, tout le carrefour, au lieu du mât de cocagne qui s'y dresse actuellement comme une interminable asperge qui a trop grandi...

De là, comme je l'ai préconisé antérieurement, la source serait conduite sous la rue Royale jusqu'au rond-point de la place, pour venir alimenter un bassin d'eau vive entouré de fleurs.

Je soumetts ce projet artistique à la méditation de nos vigilants édiles : Saint-Cloud, qui est à la source de toutes les beautés, pourrait ainsi y ajouter les beautés de sa source !

Avant de quitter le « *Grand Carrefour* », signalons, à l'angle est de la rue d'Orléans et de la rue Royale, deux étages superposés de caves reposant sur des voûtes ogivales, paraissant dater des XIII^e ou XIV^e siècles, remarquablement conservées.

Ne seraient-ce peut-être les fondations de l'église Saint-Jean-Baptiste, qui fut l'église paroissiale de Saint-Cloud, pendant tout le Moyen-Age et jusqu'en 1636, date à laquelle elle fut abandonnée parce que tombant en ruine ? Elle était située dans le Clos-l'Evêque, propriété épiscopale qui s'étendait dans ces parages. On sait, en effet, que la Collégiale, dont il reste un pan de mur place de l'Eglise, était exclusivement réservée aux chanoines et que les baptêmes, mariages et inhumations ne pouvaient y être célébrés. Ils l'étaient dans l'église Saint-Jean-Baptiste jusqu'à ce que, en 1636, le chapitre autorisa le service paroissial dans une chapelle de la Collégiale, ce qui dura jusqu'à la démolition de celle-ci, en 1787.

Je laisse à de plus érudits que moi le soin de déterminer l'emplacement exact de l'ancienne église paroissiale de Saint-Cloud et je donne mon hypothèse pour ce qu'elle vaut...

Vers le coude qui inflechit la rue Royale, au n° 31, on peut voir une maison de modeste apparence, mais qui a le privilège d'avoir échappé à l'incendie de 1870 et de montrer, avec la ferronnerie de ses balcons, l'aspect fort rare d'une maison de Saint-Cloud au XVIII^e siècle.

Aujourd'hui, la rue Royale n'est plus guère fréquentée par les voitures, mais, jusqu'au percement de la rue Dailly, c'est-à-dire jusqu'en 1840, c'est par elle que se faisait tout le trafic intense de Bretagne et de Normandie vers Paris. On peut se figurer son encombrement et son pittoresque quand les postillons fouettaient leurs chevaux traînant de lourdes berlines, pour monter cette rude côte et gagner la route de Normandie par la place du Martroi et la rue de la Guette. La rue Dailly, qui avait hérité de cette grande circulation, en a été dépossédée aujourd'hui par l'autoroute, jusqu'à ce que celle-ci le soit à son tour, quand les avions particuliers auront détrôné les autos. Mais il restera toujours des piétons et même des cavaliers sur le plancher des vaches. « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! »

En route maintenant pour les rues latérales, de Nogent, d'Orléans, de la Paix, etc.

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

CHARITABLE ACCUEIL

Une trentaine de sœurs orthodoxes et deux prêtres russes viennent de se fixer provisoirement à Saint-Cloud, où ils ont reçu le plus charitable accueil des Sœurs Servantes du Sacré-Cœur, installées à la Maison Monestier, 2, place Deville.

Ces sœurs s'étaient fixées, après la révolution de 1917, en Yougoslavie et elles viennent, devant les persécutions grandissantes, de quitter ce pays, ayant obtenu un visa pour résider en France.

Il n'est pas besoin de dire que ces personnes sont dénuées de tout et que les dons en vivres, vêtements, etc., seraient accueillis avec reconnaissance.

Elles ne demandent pas mieux que de se livrer à des travaux de raccommodage, de tricottage ou même de confection.

Les habitants de Saint-Cloud, toujours sensibles aux malheurs qu'on leur signale, ne manqueront certainement pas de répondre à cet appel.

Succès Scolaires

Nous pensons intéresser nos lecteurs en portant à leur connaissance les succès scolaires de l'année 1949-1950, aussi bien dans les écoles primaires que dans les établissements d'enseignement secondaires et supérieurs de la ville.

Ne possédant pas encore tous les résultats des différents examens et concours, nous n'inscrivons au présent bulletin que les renseignements qui nous sont parvenus. Nous pensons pouvoir donner au prochain bulletin les résultats complets.

LYCÉE DE GARÇONS

Baccalauréats - Session juillet 1950

Admis définitivement - 2^e partie mathématiques :

Mlle MAZLOUM Nadine, mention bien; Mlle BROUIL-LARD Anne-Marie, mention assez bien; Mlle LEGRAND Jeanne, mention passable; MM. BARTH Claude, mention passable; BIBAUD Henri, mention passable; CHEVALIER Gérard, mention passable; JANIN Michel, mention passable; LE ROUX Claude, mention passable; MOLCARD Jean, mention passable; REIFFSTECK Jean, mention passable; SERAIN Jacques, mention passable; DE LA CHEVANERIE Bertrand, mention passable; LE BON Jean, mention passable; GOUBAULT Jean-Paul, mention assez bien, DE MALATINSKY Paul, mention passable.

Admissibles :

BONNET Lucien, CASSAGNES Pierre.

Admis définitivement - 2^e partie, philosophie :

DE GUITANT Philippe, mention bien; JEANJEAN Louis, mention assez bien; KADJAR Ali, mention assez bien; DAROT Jean, mention passable; FONTES Robert, mention passable; MACIET Adrien, mention passable; ROYER Claude, mention passable; RENAUD Pierre, mention assez bien.

Admissible :

PERRIER Jacques.

Première partie - Admis définitivement :

FÈRE Henri, mention passable; MULLER Pierre, mention passable; ROYER Michel, mention passable; REISS Robert, mention assez bien; MAUREL Jean, mention assez bien; MITROFANOFF Paul, mention assez bien; MITROFANOFF Wladimir, mention assez bien; ADOLPHE Gérard, BOLLEY Alain, ESTEOULE Michel, NEWAY Jacques, ROGE Michel, BRIEL Jean, COUTUREAU Pierre, FANET Jacques, PORTE Gérard, VEAUX Jacques, AUTRAN Albert.

Admissibles :

HIRLEMAN Albert, BATTISTINI Yvon, CARLE Philippe, DUCROS Jean.

Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.) :

Admis définitivement :

BAMAS François, VALLOIS Claude, VATIER Jacques, BERNET Pierre, BONNET Robert, FORCET Guy, JOLY Pierre, KAHN Jean, MASSON Bernard, MIDAN Alain, PEPIN Yves, PILLORGET François, THIERIET Gilbert, SABATIER Gérard, VALOT Marc.

LYCÉE DE JEUNES FILLES

Baccalauréats - 2^e partie :

Philosophie - Reçues :

CHAVEGRAND Janine, DEISS Jacqueline, DESMEAUX Christiane, DOLEZ Liliane, DORMOY Jeanne, DUPAIN Denise, mention assez bien; GAYMARD Annette, HASSAN Marie-José, JACUINET Nicole, LANDAU Mariette, mention assez bien; MARXON Nicole, mention assez bien; PIN Madeleine, mention assez bien; ROBERT Gisèle, SCHILLER Dominique.

Admissibles :

BONNEVAL Colette, DUBOSCQ Denise, ROSIER Nicole.
Sciences expérimentales - Reçues :

ALAMACHÈRE Marie-Claude, FIXOT Nicole, GIRAUDET Micheline, ROYER Michèle, TURPAULT Colette, mention assez bien.

Admissible :

GARAT Josette.

1^{re} partie :

Série A - Reçues :

CABRET Yvonne, RAYNAUD DE LACE Françoise, VEY Jacqueline.

Série B - Reçues :

DELBART Marie-Louise, FRIN Michèle, LECLAIRE Nicole, mention assez bien; ROTTIER Nicole, mention bien.

Série C - Reçues :

DERATHE Françoise, mention assez bien; REVEILLAS Janine.

Série Moderne - Reçues :

ALBANHAC Edith, mention assez bien; CRETTE Anne-Marie, FAURE Nicole, LAMAIGNIÈRE Monique, mention bien; LEDRAN Christiane, POCHARD Noëlle.

Admissibles :

LE JONCOURT Janine, POUPART Colette, ZANNI Monique.

Brevet d'études du 1^{er} cycle :

AHIER Liliane, CAVAILLIER Annie, GOAR Marie-Luz, LALINEC Monique, GOURSAUD Françoise, LARROQUE Danièle, POUCKET Simone, AUGADE Jacqueline, CONTREL Jacqueline, LE FRESNE Jacqueline, MÉTÉNIER Colette, PIL-LON Eliane, TCHAKEDJIAN Nicole, BENSAUDE Marie-Elisabeth, GOTON Denise, KAAH Thérèse, LITTAYE Annick, MALAN Janine, RÉGNIER Geneviève.

Ont été primés au concours départemental de dessin organisé en Seine-et-Oise pour la Fête des Mères :

Muriel UNGEMUTH et Hughes DEVIC qui se partagent le 2^e prix, d'un montant de 1.000 francs.

Bertrand CAMARD, Michel LE GOFF et Michel POIROT, qui se partagent les 600 francs du 4^e prix.

**

Le Cours professionnel d'enseignement commercial, 36, rue Sevin-Vincent, à Saint-Cloud, a obtenu cette année les résultats suivants :

Sténographie, degré préparatoire : 4 élèves présentées, 3 reçues.

Sténographie degré théorique : 4 élèves présentées, 2 reçues.

Sténographie, 90 mots minute : 2 élèves présentées, 2 reçues.

Comptabilité 1^{er} degré : 6 élèves présentés, 6 reçus.

Comptabilité 2^e degré : 7 élèves présentés, 6 reçus.

Certificat d'aptitude professionnelle : 8 élèves présentés; reçus : 2 aide-comptables, 2 sténo-dactylos, 4 employés de bureau.

Nous adressons tous nos compliments aux professeurs et aux élèves.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

ASSOCIATION SPORTIVE du LYCÉE de GARÇONS

Palmarès sportif

Disque : Jean DAROT, champion et recordman de France (junior), 43 mètres.

Poids : Jean DAROT, champion et recordman de France (6 k., 15 m. 30).

Football : les Benjamins, finalistes du championnat de Paris.

Rugby : les Minimes, finalistes du championnat d'Académie.

PARRAINAGE DES VIEILLARDS

L'hiver approche avec toutes les rigueurs de cette saison, spécialement dure aux vieillards. Le Parrainage fait appel à tous les Clodoaldiens susceptibles de leur apporter une aide.

Donnez des vêtements chauds, même usagés, tout ce que vous ne portez plus : sous-vêtements, chaussures, chaussons, etc., etc. Le parrainage accepte tout ce qui peut encore servir et remettra en état ce qui pourra vêtir et réchauffer ses braves vieux.

Vous pouvez déposer vos dons à la Mairie de Saint-Cloud (service social) ou, si vous préférez, le Parrainage les fera prendre à domicile sur demande de votre part.

Le parrainage remercie vivement à l'avance tous les généreux donateurs.

La Présidente du Parrainage,
M. LORRAIN.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE VERSAILLES

Succursale de Saint-Cloud

La Caisse d'Épargne nous communique les renseignements suivants :

Le taux d'intérêt des fonds placés à la Caisse d'Épargne est de 3 %. Le maximum des dépôts est fixé à 300.000 francs.

Chaque membre d'une famille peut avoir un livret.

Les femmes non assistées peuvent faire seules toutes opérations.

Les opérations pour les mineurs sont effectuées par leur représentant légal ou par le titulaire lui-même à partir de 16 ans.

Opérations sans frais et sous toutes formes (numéraires, chèques postaux et bancaires) sur place et avec toutes les caisses de France.

Le bureau de la succursale de Saint-Cloud est ouvert à la mairie, le dimanche matin, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

ÉTAT CIVIL DU 1^{er} JUIN AU 18 SEPTEMBRE 1950

NAISSANCES

(Juin)

Jocelyne, Michèle, Jacqueline Arotcharen - Martine, Ginette, Violette Geoffroy - Patrick, Dominique, Ernest Merrien - Evelyne, Jacqueline, Lucienne Michon - Joëlle, Jeanne, Germaine Foucault - Alain, Henri, Louis, Edmond Hidrio - Marguerite, Béatrice Guglielmetti - Thierry, Jean, Henri Monti - Irène, Henriette, Catherine Férant - Chantal, Nicole Martin - Michel, Marcel, André Marie - Fanny, Jeanne Roger - Christine, Catherine Senargous - Dominique, Michel Mazure.

(Juillet)

Catherine Urrutti - Dominique, Eugénie, Marguerite Baumgartner - Thérèse, Léone, Françoise Videgrain - Dominique, Marie, Joseph Fontaine - Jean, Pierre, Albert, Michel Darcel - Régine, Marie, Jacqueline Brisse - Jean, Jacques, Edouard Tze Fai Raban - Jacques, Pierre, Henri Corson - Benoît, Christian, Joseph Rebut - Ingrid, Madeleine Johnson - Danielle, Geneviève Garconnot - Alain, Jean, André Chaumette - Armelle, Jeanne, Marie, Anne, Suzanne Delépine - Jacques, Guy, Robert Bouin - Danièle, Ghislaine Bernard.

(Août)

Jean, Luc, Yvon, Fortuné Gridout - Marie, Cécile Collot - Serge, Patrice Opportun - Xavier, Pierre, Gilbert Vitali - Daniel, Jean, Paul Magnant - Josette, Jacqueline, Pierrette Legrand - Marie, Claude, Françoise, Irène de Roton - René, Bernard, Antoine Bouchet - François, Robert Gaymard - Paul Mistchouk - Maurice, Marie, Marc Trombert - Michel, Alexandre, Camille Badre - Chantal, Gabrielle Dupuis - Christiane, Marie, Louise Dupuis - Evelyne, Jeanne Robyns - Michel, Félix Goussot - Jocelyne, Gisèle, Andrée Huet - Jacques, Jean, Joseph Bonafos - Murielle, Jacqueline, Juliette Beaufrils.

(Du 1^{er} au 18 septembre)

Jean, Pierre Barbe - Margaret, Anne March - Bernard, Marcel, Louis Divary - René, Jean, Marie, Julien, Barthélemy Le Corre - Annie, Germaine Petit - Catherine, Madeleine, Frédérique Bel - Elisabeth Marcel - Patrick, Raymond, Jean Lesœur - Christine, Marie, Solange Lécuyer - Frédérique Piauult.

MARIAGES

(Juin)

Gaston Henninger et Jacqueline, Marguerite Leroy - Jean, Louis Goupil et Liliane, Andrée Bertet - Marcel - Edmond Mailard et Geneviève, Monique Comeau - Robert Canet et Ginette, Suzanne Millet - Gunter, Franz Friebe et Marie, Alexandrine Bernard - Jean Pujol et Jacqueline, Antoinette Francillon - Maxime Ouaknine et Odette Trichereau - Jean, Emile Brigandot et Liliane Gadeyne - James Mondet et Hélène, Elisabeth Mourgeon - Robert, Auguste Puteaux et Christiane, Lucette Masson - Jacques Tulpain et Andrée Loewenstein - Cirillo Navarrette et Juana, Josefa Yerobi - Camille, Marcel Fuchs et Denise, Marie, Cécile Dromer - Pierre, Gérard Cailliau et Annie, Claude Blutel.

(Juillet)

Charles, Louis Bénard et Cécile, Pauline Guérin - Fred, Georges Moisan et Gisèle, Renée Magnien - Georges, Louis Graumann et Monique, Thérèse Royneau - André, Raymond Olivier et Jacqueline, Marie Bonneville - René, Achille Fric et Denise, Madeleine, Aïmée Perol - Aimé, Ernest Pavot et Simone, Raymond Nicolas - Gilbert, Camille Gallois et Natividad Camarazana - Joannès, Joséphus, Witlox et Germaine, Madeleine Navarre - René, Bernard Baron et Henriette, Juliette Badel - Jacques, Gaston Voisard et Thérèse, Marie Jouet - Pierre, Marie, Charles Galerneau et Marie, Jeanne Millou - Marc, Louis Chatelain et Alice, Françoise Pacquau - François, Toussaint Le Bivic et Mary Boutault - Georges, Alexis Mouille et Yvette, Josette Clepoint - Daniel, René Duboc et Gisèle Seurot - Emile, Jean Bournier et Georgette Goutal - Gilbert, Maurice Bousquet et Jacqueline Danède - Eugène, Maurice Lamotte et Solange, Jeannine Hamel - Jean, Charles Leclerc et Geneviève, Marie Torchet - Bernard, Fernand Godwin et Paulette Dupuy - André Pribille et Annick, Marie, Thérèse Le Jehan - Roger, Jean Bossonay et Carméla, Marie Morelli - René, Marcel Cholley et Odette, Simone Darfeuille - Gilbert, Henri Brunet et Paulette, Eva Rivaud - Michel Bochkovitch et Marie, Chantal Lorrain.

(Août)

Bernard, Robert Bourcier et Marie, Françoise Chiarelli - Jacques Vallée et Simone, Louise Le Guen - Arsène, Georges Quesne et Marie, Thérèse Bloton - Camille, Gabriel Gauvrit et Lucienne, Victorine Chauvin - Louis Riza et Jeanne Lipardy - Claude, François Tonnelier et Hortense, Marie Hervé - François, Robert Denizot et Simone, Marguerite Veggia - Gaston, Georges Lupe et Arlette, Jeannine Chagnaud - Claude, Julien Guérin et Jacqueline, Gilberte Deste - Georges, Edouard Duole et Monique, Marie Dansette.

(Du 1^{er} au 18 septembre)

Jean, André Meyer et Micheline, Geneviève Bavouzet - André, Boris Aron et Suzanne, Pauline Cadeo - Jean, Louis Montens et Colette Chrétien - Guy, Joseph, Bernard Cozic et Bernadette, Marie Cado - Pierre, Charles Barberis et Jeannine, Marguerite Benot - Pierre, Edouard Cocquet et Paulette, Marie Justin - François, Marie Magaud et Marthe Marais - Henri, Léon Marouze et Colette, Marie, Rose Camel.

DECES

(Juin)

Grégoire Rabinovitch, 75 ans - Marie-Louise Amadien, veuve Guinchard, 79 ans - Victor-Charles-Joseph Nonant, 81 ans - Pompée-Léopold Tédaldi, 86 ans - André-Félix Peyrat, 42 ans - Georges Angot, 83 ans - Victor Leroy, 75 ans - Georgette Gouy, 57 ans.

(Juillet)

Paul-Robert-Corentin Lenglet, 89 ans - Péline Cadier, femme Fatisson, 76 ans - Louise-Augustine Ketterle, veuve Lory, 66 ans - Angéline-Julie Chalot, veuve Adde, 66 ans - Edouard-Gustave-Marie Cartet, 81 ans - Patrick-Jacques Jollivet, 14 jours - Ernest-Patrice Français, 44 ans - Charlotte Nanty, veuve Rossi, 65 ans - Marie-Stéphanie Bouquerod, veuve Allamand, 93 ans - Rosalie-Augustine Fouche, veuve Malignat, 73 ans.

(Août)

Raoul-Gontrand-Maurice Thomen, 74 ans - Berthe-Laurence Fallou, femme Steiner, 74 ans - Marie-Amélie Desbiefs, veuve Clerjeaud, 75 ans - Pauline-Henriette Daloneau, veuve Haulard, 84 ans - Jean-Christian Possovre, 16 ans.

(du 1^{er} au 18 septembre)

François-Eugène Fouchard, 69 ans - Emilie-Thérèse Renaud, veuve Fauchais, 64 ans - Elie-Joseph Desrues, 67 ans - Eugène-François Cornu, 84 ans - Juliette-Aurélié Desserteaux, veuve Veilgnat, 83 ans - Chantal-Danièle Maggioni, 3 ans 1/2.